



HAL
open science

A propos d'une incompréhension moderne : Locke, la propriété et la régulation du système financier

Claude Roche

► **To cite this version:**

Claude Roche. A propos d'une incompréhension moderne : Locke, la propriété et la régulation du système financier. 2014. halshs-01143970

HAL Id: halshs-01143970

<https://shs.hal.science/halshs-01143970v1>

Preprint submitted on 24 Apr 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

A propos d'une incompréhension moderne : Locke, la propriété et la régulation du système financier

Claude ROCHE – Chaire de management de l'innovation
ISEN - Université Catholique de Lille

« Si on mesure une discipline à sa difficulté... alors le fait d'avoir pensé l'économie est le plus grand succès du XVIIème ». W Letwin

Résumé - Abstract

Cet article propose une interprétation nouvelle de la théorie de la propriété de Locke fondée sur la problématique financière. Il soutient que le Traité de Gouvernement de Locke a lié le droit à l'extension de la propriété à la légitimation de l'épargne par le biais d'une redéfinition financière de la monnaie; et cette démonstration doit être lue en fonction des positions que Locke a prises lors du processus d'institutionnalisation du système financier auquel il a participé (1694-97). Pour ce faire, et contre l'autocensure des commentateurs, il rappelle que Locke était un partisan de la régulation du système financier. Mais face à la faiblesse des conceptions de son époque, il lui fallait expliciter l'ensemble des dimensions de cette position : théorique et l'on peut voir que Locke a décrit in extenso le rôle de l'épargne dans le financement des entreprises, financière au travers de l'analyse critique des pratiques bancaires de son époque, mais aussi méthodologique car il s'agissait d'asseoir ces positions sur une vision moderne – id est macroéconomique - aussi bien du système financier que de la monnaie. Aussi est-ce cette question de la monnaie, indissociable de celle du droit de la propriété, qui cristallise les conceptions de Locke, et on entend par là autant celle de sa nature économique (l'origine de sa valeur) qu'épistémologique (le statut du concept de monnaie) ; et c'est l'enjeu de son Traité que d'en avoir donné les fondements. On notera enfin que de facto ces positions de Locke ont servi de base théorique aux mesures institutionnelles prises à cette époque : que ce soit la refonte des monnaies ou celle moins connue relative à la Banque d'Angleterre. Et on en conclura que la théorie de la propriété du Traité peut être lue comme la base philosophique de ce système institutionnel en gestation.

L'objet de cet article est de reprendre le débat sur la théorie de la propriété de Locke, mais de le faire à la lumière de sa pensée économique, trop souvent négligée par les commentateurs.

Il existe en effet un véritable paradoxe dans la manière dont cette théorie est aujourd'hui interprétée. Comme on sait, on l'a longtemps considérée comme un élément fondateur de la doctrine libérale, car Locke y aurait élaboré l'idée d'un droit *naturel* à la propriété, supérieur de ce fait à toute loi civile. "*The cornerstone of Locke's political theory*" écrit par exemple Cook [1936], "[is that] *law of nature gave every man a right of property*". Mais brusquement, à la suite notamment du travail de Laslett, cette « vision orthodoxe » s'est vue contestée pour son prétendu irréalisme : elle n'aurait pas tenu compte du contexte dans lequel elle avait été rédigée, et notamment des conflits politiques dans lesquels Locke se serait impliqué.

En soi cet argument du contexte était justifié, car il est vrai que Locke a été engagé dans la vie politique de son pays et l'on peine à imaginer que sa pensée n'en porte pas la trace. On comprend donc qu'il ait induit un mouvement général de relecture du Traité, centré cette fois sur la compréhension de son « contexte » et nous pensons ici aux travaux de Laslett, Skinner, Dunn, Tully, Ashcraft et Caffentzis voire Spitz [de 1960 à 2008]. Pourtant, et là est le paradoxe, aucun consensus positif n'a pu se dégager sur le sens « contextualisé » de cette théorie¹ ; les lectures n'ont au contraire cessé de diverger, offrant ce spectacle inédit pour un grand philosophe, d'une véritable impuissance de l'interprétation. Pocock [1998] ne s'avoue-t-il pas « *en panne de connections entre le penseur et son temps* » ?

On ne saurait pourtant se satisfaire de cet aveu d'échec. Car on a eu une attitude étonnante² dans ce débat, en éludant complètement la *dimension économique* de ce fameux contexte (Spitz), ou en la décrivant comme non discriminante (Laslett, Tully, Skinner ..). Cette omission pourra choquer, car Locke est un auteur libéral ; elle s'explique en fait par le débat concomitant sur la dimension religieuse de la révolution anglaise, bien décrit par Pincus [2009]. Mais elle ne saurait s'excuser. Car l'Angleterre a connu de fortes mutations économiques à cette époque, connues sous le nom de « révolution financière » et qui se traduiront par le premier processus d'institutionnalisation d'un système financier [Braudel-1979]. Or on le sait trop peu, Locke a joué un rôle décisif dans ces mesures dont les principales seront la création de la Banque d'Angleterre et la refonte de monnaies (on précise comment dans l'encadré ci-après). Et la même question que celle soulevée par Laslett aurait dû se poser concernant cette action : on aurait même dû s'interroger sur les implications d'un tel engagement en termes de philosophie politique !

La thèse que nous défendons se veut une réponse à cette interrogation. Elle est de soutenir que cette théorie si « énigmatique » de la propriété de Locke doit être lue à la lumière de sa pensée économique, et qu'elle est en réalité une *théorie financière de la propriété* : au sens où il s'agissait de légitimer le principe même de la transaction financière - argent contre capital³ - mais aussi d'intégrer

¹ Ainsi Laslett [*Préface au Traité de Gouvernement*] a décrit le Traité comme une défense des droits du Parlement et dont le rapport à la propriété était secondaire « *it was an exclusion tract* ». Pour Dunn [*La pensée politique de Locke*] appuyé en cela par Skinner [*meaning and context*], Locke aurait pris un parti pris religieux dans un Traité, qui sur le plan moral n'aurait été concerné que par le seul travail. Skinner qualifie même la position de Locke de « *texte radical de la politique calviniste* ». Spitz, le seul français à intervenir dans ce débat ira jusqu'à ignorer la dimension économique dans la pensée politique de Locke [*Locke et les fondements de la liberté moderne*]. Tully parlera lui, d'un parti pris « conservateur » en soutenant que Locke aurait défendu une politique interventionniste en matière de propriété foncière [*Locke, droit naturel et propriété*]; alors qu'Ashcraft en fera un démocrate radical et tenté par l'égalitarisme [*La politique révolutionnaire de Locke*]...

² A l'exception de Caffentzis [*The philosopher of prime accumulation*], lequel va ressusciter l'idée de Mc Pherson d'un Locke prenant parti pour les propriétaires face au prolétariat naissant. Mais comme pour Mc Pherson, son analyse des textes économiques de Locke restera superficielle

³ Plusieurs auteurs ont contesté - à tort - que Locke maîtrisait le concept économique de capital. Ce point sera détaillé au paragraphe III.

la dimension financière de la propriété, c'est-à-dire d'anticiper les moyens institutionnels d'en défendre la valeur. Et c'est à faire valoir ces points que cet article est consacré.

Monnaie fiduciaire et système financier : le point aveugle de l'interprétation de Locke

Mais pour en prendre la mesure, le mieux est encore de partir du texte du Traité de Locke et de la manière dont il aborde cette dimension. Car on le sait son argument sur la propriété prend un appui central sur la monnaie («*[on] invention of money* » [TGC-36]) : puisqu'après avoir affirmé un droit *naturel* mais *restrictif* à la propriété – parce que limité par le principe de non-gaspillage – il va justifier le droit à *l'extension* de cette propriété par, justement, l'usage de la monnaie. Le texte dit en effet que c'est grâce aux espèces d'argent « *by receiving gold and silver* » [TGC-50], qu'il devient juste d'augmenter son capital « *a man may fairly possess more land than he can use* » [TGC-50]⁴.

La question qui se pose est alors celle du sens de cette référence à la monnaie. Or c'est ici que se noue l'incompréhension des « modernes ». Car le fait est que Locke aborde cette monnaie de façon tout à fait innovante, en affirmant que l'origine de sa valeur n'était ni de nature économique, ni politique, mais purement conventionnelle, établie dira-t-il *par le consentement* des hommes : « *agreement has put the value on* » [TGC-46]. Il s'agissait en fait d'une vision *fiduciaire* de la monnaie – et par là *financière* – car le métal n'est pas ici « la monnaie » dans sa globalité mais son garant, appelé *gage* en théorie économique (« *pledge* »). Locke sera d'ailleurs très précis dans ses écrits postérieurs : « *Mankind has made [of] gold and silver by general consent the common Pledges [SC-p31]* ». Or il faut voir que Locke se heurtait là rien moins qu'à la pensée de son époque et directement aux deux théories qui la composaient : il réfutait d'abord la thèse métalliste, selon laquelle la valeur du métal était économique (l'or étant « une richesse »). Mais il contestait surtout sa propre tradition – le jusnaturalisme – laquelle voulait que la loi seule fut l'origine de la monnaie⁵.

Ce qui n'a pas été compris est alors ce point-là : que nous sommes ici à *un lieu de rupture* dans la pensée monétaire, et qui annonce la monnaie moderne. Précisément nous sommes à un lieu où alors qu'on pensait la monnaie par l'échange, Locke la redéfinit en termes financiers en la posant par sa fonction de réserve et son rapport à l'épargne. Et il le fait en termes universels et donc philosophiques puisque c'est un jugement « de tous les hommes » qui fonde ce fameux statut de garant du métal.

A tout le moins on aurait pu s'inquiéter de ce passage. Malheureusement on fait encore silence à ce propos, et ce à un point tel que cette idée de monnaie fiduciaire n'apparaît nulle part dans les lectures « contextuelles » qu'on a citées. Alors que c'est elle qui se fait jour en Angleterre à peine 8 ans plus tard ! On ira même, chez de nombreux économistes jusqu'à attribuer à Locke d'avoir défendu la vision « métalliste » qui certes dominait l'époque, mais qu'il vient de combattre sous nos yeux. Aussi nous rejoignons Diatkine lorsqu'il se plaint « *qu'aucun commentateur n'ait [pensé cet] enjeu* » [Diatkine-1988]. Il y a bien sûr une raison à cet aveuglement, on le verra ci-après (paragraphe II). Mais ce qu'il faut d'abord pointer ce sont les conséquences d'une telle omission. Car en se méprenant sur la question de la monnaie on commettait deux erreurs qui obéraient toute compréhension de la pensée politique de Locke.

➤ On se masquait d'abord le *lien intrinsèque* que son Traité a fait entre monnaie et propriété, et ce alors que la monnaie est prise ici dans sa dimension financière. Or ce lien revenait à poser comme essentielle la dimension financière de la propriété au moins pour ceux des biens qui sont aussi des capitaux et qui sont en réalité l'enjeu principal du Traité (terre, biens industriels..). Partant de là, la défense de la valeur de la monnaie devenait un principe inhérent au droit à la propriété puisque c'est

⁴ Pour des raisons détaillées en note bibliographique, nous choisissons de citer Locke en anglais pour tous ses écrits à *dimension économique*, y inclus donc le chapitre V du Traité. Par souci de clarté et pour tout le reste, y compris les commentaires modernes, nous retenons la traduction française quand elle est disponible.

⁵ La pensée monétaire de toute cette époque, et même celle du XVIII^e est traversée par les deux grands courants que l'on a présentés ci-dessus. Böhm-Bawerk [1902] montre qu'ils sont issus in fine de la même souche thomiste, ce qui explique leurs limites communes. Pour une présentation doctrinale de ces courants, par exemple Le Branchu [1935], Gonnard [1935-1936], ou Böhm-Bawerk.

cette valeur de la monnaie qui garantit in fine la valeur de ces biens. Aussi, derrière cette idée de « consentement sur le métal » il faut voir un principe d'ordre institutionnel – qu'il défendra dans l'épisode de refonte des monnaies : que la défense de la *valeur* de la propriété était la base de la politique monétaire.

➤ Mais on se méprenait surtout sur la portée de sa *pensée économique*, et notamment son analyse du système financier. Car on le sait trop peu, l'économiste Locke a proposé une analyse très poussée de l'univers financier. Il s'agit même d'une analyse étonnamment moderne en ce qu'elle est allée jusqu'à anticiper les problèmes de régulation financière. «*Banks...need regulation* »[SC-103] : c'est en ces termes que Locke conclut son principal texte économique – « Some considerations upon lowering the interest of money .. » - qui sont en fait une adresse au Parlement anglais. Et l'on pourrait au moins se demander si Locke n'anticipait pas par-là le programme de la Banque d'Angleterre. N'a-t-elle pas eu pour mission, justement, d'agir sur les circuits financiers ? Et Locke n'était-il pas son premier actionnaire ?

Mais comment le comprendre si on ne comprend pas la propre théorie de la monnaie de Locke ? Nous touchons là à ce qui est selon nous le *point aveugle de son interprétation*. Aussi notre propos sera-t-il celui-là : d'explicitier au fond la théorie de la propriété de Locke au travers, justement, de son lien avec ses conceptions monétaires et financières. Et nous ferons valoir deux idées : que Locke a effectivement décrit, et d'une façon complète sur le plan théorique, les principes à venir de l'institutionnalisation du système financier ; mais aussi que sa propre théorie de la propriété - et donc de la monnaie - doit être présentée comme la base philosophique de cette démarche institutionnelle. Et c'est dans ce sens que l'on doit parler d'un fondement du libéralisme.

Telle est la critique que nous portons à ce débat moderne, et dont on nous accordera qu'elle répond à la question de Pocock sur la prétendue « *absence de connexion* » de Locke avec son temps.

La méthode suivie dans ce travail (le problème de pensée posé par le système financier)

Mais nous allons croiser un problème de méthode pour le montrer, qui tient à la difficulté intrinsèque de la théorie économique. Car c'est pour une large part *l'économiste* Locke que nous allons convoquer dans cet article et même l'analyste financier. Mais il faut voir qu'une telle analyse posait un vrai problème *d'épistémologie* : car elle se situait d'entrée à un niveau macroéconomique, et qu'elle exigeait de penser la notion de « fonction » du système financier (id est son rôle dans le financement de l'économie). Or ce niveau d'analyse était non seulement inconnu à cette époque, mais il lui était surtout *inaccessible* pour des raisons liées in fine à la monnaie : parce qu'on ne disposait pas d'une notion suffisamment abstraite pour y accéder.

Derrière cette question financière il y avait donc un enjeu redoutable sur le plan conceptuel, qui rendait très ardue la discussion à ce sujet. Ce genre de difficultés – on doit le remarquer – est latent dans les débats monétaires de l'époque, elles se prolongeront d'ailleurs au XVIIIème siècle. Foucault leur consacre même le chapitre central de ses « mots et les choses » en soutenant que la pensée monétaire de ce temps était emblématique de sa célèbre thèse sur les limites de « *l'épistémé classique* » [Foucault -1966]. On le suivra donc sur ce point. Mais nous pensons qu'il n'en a pas dit le dernier mot, au moins concernant la monnaie, et d'abord pour des raisons de méthode : parce qu'il a refusé l'idée que ce débat épistémologique ait eu à se résoudre en termes de philosophie. Or l'évidence veut qu'on touchait-là à l'essence même de la monnaie, id est à ses enjeux moraux et politiques, en même temps qu'à sa nature conceptuelle. Et qu'un auteur de la trempe de Locke ait réussi à y répondre n'aurait dû rien avoir pour étonner. Malheureusement Foucault ne l'a pas vu, et in fine c'est ce que nous voulons montrer. Aussi allons-nous procéder de la sorte.

Nous allons nous centrer sur le principal texte économique de Locke : « Some Considerations » - et secondairement sur ses « Further Considerations » - que nous lirons en relation avec le texte de sa théorie de la propriété (on précise ci-après les contextes de rédaction). Ces premières « Considerations » sont connues des économistes pour avoir évoqué la première loi économique

classique⁶, dite « *théorie de l'intérêt naturel* », mais sans qu'on ait pu maîtriser, jusqu'ici, ses contreparties monétaire et financière. Et ce sont ces contreparties que nous aborderons comme fil conducteur de ce débat, respectivement en parties A et B.

➤ Nous le ferons d'abord, on comprend pourquoi désormais, d'un point de vue épistémologique (paragraphe I). Nous montrerons alors que cette loi de l'intérêt fournissait ce fameux cadre macroéconomique permettant de penser un système financier, mais qu'elle n'avait de sens – et c'était là l'essentiel - qu'à s'appuyer sur une vision nouvelle de la monnaie. C'est ce que nous appelons « le problème de pensée » auquel Locke s'est affronté. Et nous en déduirons les termes – à la fois moraux, politiques et épistémologiques - dans lesquels était posée cette question de la monnaie.

➤ Nous les aborderons alors sur le fond en proposant une réponse globale – c'est-à-dire à la fois philosophique et économique - à l'interprétation moderne de la théorie de la propriété de Locke (paragraphe II). Et nous ferons valoir deux points : d'une part que cette théorie – et quoi qu'on en ait dit - devait se lire comme un dialogue interne au jusnaturalisme et dont l'objet premier était de fonder une monnaie capable de porter l'épargne, légitimant par-là l'accumulation individuelle de richesses. Mais nous verrons surtout son ancrage institutionnel, au sens où elle posait une norme transcendante à la politique monétaire. Et nous détaillerons le lien avec les réformes des années 90, fondatrices de l'économie de marché en Angleterre, et auxquelles Locke a pris une part décisive.

Ce sera là le cœur de cette première discussion, et qui nous permettra, enfin, de comprendre cet enjeu conceptuel posé par la monnaie. Car celui-ci est en réalité la clé de la partie théorique de ce débat et notamment de son analyse financière. Mais cet aspect est encore mal connu de nos jours, au point que l'on ignore encore la position de Locke sur la régulation financière. Aussi nous attacherons nous à en détailler l'enjeu dans la deuxième partie de ce travail. Nous n'aurons aucun mal, alors, à en déduire les implications concernant le système financier.

Notons enfin que l'on prendra ici le parti de suivre au plus près les textes de Locke – sans chercher notamment à en extrapoler le sens à partir de son rôle politique. Une approche de ce type a très souvent été tentée dans ce débat moderne ; et l'on a pu soutenir que la trajectoire politique de Locke était non seulement reconstituable, mais permettait d'éclairer le sens de ses écrits. Ainsi Skinner prétendra que « [*le TGC*] était avant tout voué à intervenir dans une crise particulière et il était écrit depuis une position bien identifiable sur l'éventail politique⁷ ». Nous ne rentrerons pas ici dans l'aspect historique de cette discussion. Mais suivre ici Skinner serait à notre sens une erreur : car une théorie, une analyse économique est souvent univoque quant aux choix politiques qui la sous-tendent. Il est donc tout à fait possible de comprendre la position de Locke à partir de ses seuls écrits ou actions *factuellement* prouvables. Et tel sera notre projet. Mais on ne serait pas complet, ici, si l'on ne rappelait que ces écrits ont connu deux périodes de rédaction éloignées de plus de vingt années et enchâssant les œuvres de maturité (l'Essai philosophique et le Traité). Ce point serait anecdotique si ce débat sur l'intention politique de Locke n'avait érigé comme problème la question de *la construction de sa pensée*, c'est-à-dire de la démarche qui l'a conduit aux notions clés de son Traité. Or il nous semble tout à fait possible de tracer cette évolution par simple comparaison des deux périodes de rédaction. Aussi nous attacherons-nous à la rendre accessible au lecteur, ce qui nous permettra de conclure sur le mouvement de pensée fondateur du Traité.

Remarque sur l'emploi du terme économie. Dans ce qui suit nous employons le terme « économie » dans son sens moderne de distinction entre deux champs : pratique marchande et action politique. Que ce sens soit pertinent pour un débat du XVII^e siècle a été contesté [Tully-1992], mais largement à tort. En effet, une chose est d'accéder à une théorie macroéconomique cohérente – et seul Locke en sera capable au XVII^e siècle ; autre chose de comprendre le sens intuitif de cette distinction. Comme le montrera la discussion sur le terme « intérêt naturel », celle-ci était très largement acquise à cette époque.

⁶ Le terme « classique » en économie renvoie à l'économie politique classique. Il a donc un sens différent de chez Foucault pour qui il renvoie à la période antérieure, dite souvent « mercantiliste ».

⁷ Q Skinner : conférence à la bibliothèque nationale française

Première PARTIE : La cofondation de la monnaie et du droit à l'extension de la propriété

Les « Considerations sur l'intérêt » ont été rédigées, en 1691, quasiment à la suite de la publication du Traité de Gouvernement civil. Mais en réalité, Locke les a écrites sous la pression des faits, en anticipation d'un important débat au Parlement sur la crise financière, et dans lequel il défendra l'idée d'une *régulation du système financier*. Cela l'inscrit dans le débat à la fois long et récurrent que les économistes anglais auront sur les Institutions financières ; citons-le : « *should there be no Law at all to regulate Interest? I say not so. [It would be better] if Money were more equally distributed...according to the Exigences of Trade.* » [SC-102,103].

Le contexte dans lequel ont été rédigées les Considerations

Il est utile, pour comprendre les textes de Locke, de connaître le contexte dans lequel ils ont été rédigés. Ce qu'on en sait se résume dans les points ci-après.

** Les Considerations de Locke sont rédigées à partir du début 1691, un an seulement après la publication du Traité de Gouvernement Civil (fin 89). On pourra donc considérer ces deux textes comme concomitants ;*

** Le texte, publié fin 91, sera distribué aux parlementaires anglais lors du débat sur l'intérêt (début 1692). Il aura l'effet de bloquer une loi sur la baisse de l'intérêt pourtant populaire. Locke s'y est appuyé cependant sur d'anciennes notes de travail, rédigées pour Lord Ashley entre 68 et 72, et déjà dirigées contre la même proposition (nommées « early writings ») ;*

** Le « projet Paterson » d'où est issue la Banque d'Angleterre, n'est publié qu'en 93. Locke le soutient d'entrée, demandant même à Clarke d'intégrer la direction de la banque. La banque est créée en 1694 ; Locke fait partie des actionnaires de départ pour une somme significative (Laslett). Il fera état d'un désaccord sur sa stratégie de crédit (cf notre texte) ; mais ce désaccord n'a pas affecté, à ce qu'il semble, les relations de travail, puisque la banque participera aux travaux du board of trade.*

** Locke rédige en 94 les « short observations » texte destiné à peser sur les travaux préparatoires à la refonte des monnaies. Il fait alors partie des quelques experts interrogés par le gouvernement (avec Newton). Les « further considerations » sont rédigées en 95 à la demande de Somers, pour contrer les thèses du Trésor (Lowndes) sur la dévaluation. Le texte servira de base aux décisions prises par le gouvernement (Kelly, Tiran).*

** Le texte est publié fin 95 (daté 96) en même temps qu'une réédition modifiée des Considerations. Cf notre conclusion intermédiaire sur ces modifications. Il s'agit du dernier texte économique publié du vivant de Locke. Au vu des conditions de rédaction, c'est cette édition qui sert de référence, et donc aussi dans cet article.*

** Sur cette période Locke animera un réseau de parlementaires proches du chancelier – appelé par Laslett « le collège ». Ce groupe était sans doute son principal relais d'influence.*

On verra plus précisément, paragraphe IV, l'enchaînement des mesures concernant les Institutions financières anglaises

Cette idée de régulation était cependant nouvelle pour une telle époque. Et sans doute faut-il y voir la raison du silence observé sur ce point par la quasi-totalité des commentateurs⁸. On le regrettera, car on a perdu là un pan entier de sa pensée économique. Mais avant d'en aborder le fond – on ne le fera qu'au paragraphe IV - on doit d'abord mesurer à quels problèmes pratiques elle répondait, et qui justifiaient cette convocation du Parlement. Non pas pour détailler cet aspect de l'histoire de l'Angleterre - la chose a été largement faite - mais pour en souligner les deux points essentiels pour cette discussion.

I - Le problème de pensée à l'origine des conceptions monétaires et financières de Locke

Il faut d'abord noter qu'à l'instar de la Hollande, l'Angleterre était un pays jeune sur le plan économique, et en forte croissance. On peut même y parler d'un vrai dynamisme entrepreneurial. Mais la difficulté de telles situations, c'est connu, est celle du financement des entreprises. Car la demande de crédit y est généralement forte, et il faut garantir le flux permettant à l'épargne de s'y investir [Clapham-1945], [Diatkine-1986]. Or de ce point de vue la situation était très difficile. Certes il existait bien des banques, assez actives pour financer l'Etat [Andreades-1904]. Mais il n'y avait aucune régulation bancaire - ni même régulation de fait comme en Hollande - ce qui faisait dépendre les acteurs économiques du pouvoir des banquiers, ainsi que des sinistres «goldsmith». Il est d'ailleurs connu que la plupart étaient tentés par la spéculation, car la monnaie était elle aussi dans un état déplorable. Il fallait donc agir. Beaucoup en étaient persuadés, comme en témoignent les projets de banque nationale, notamment celui de [Petty-1906] et/ou les nombreux textes publiés sur ces sujets. Et la révolution en donnait enfin l'occasion : on sait que ce sont les mesures institutionnelles prises par le gouvernement Somers qui permettront de (commencer à) dénouer cette situation en régulant le circuit du crédit et en fiabilisant la monnaie.

Mais il faut voir qu'à cette époque, et c'est le deuxième point, la théorie économique était très faible sur ces questions, et que surtout elle ignorait l'essentiel des mesures à venir [Schumpeter-1983]. Et ignorer doit être pris ici dans un sens fort : où non seulement on ne connaissait pas le modèle de telles institutions, mais surtout on ne savait pas les penser. En fait la théorie de cette époque ignorait l'idée même d'une macroéconomie, car elle ne raisonnait que dans le cadre de marchés élémentaires, en eux-mêmes bien connus, mais sans concevoir de lien transversal entre eux (ce qui est l'essence justement de la macroéconomie). Elle ne pouvait donc pas appréhender l'idée de *système financier*, car justement, celle-ci repose sur l'idée d'une relation fonctionnelle – forcément transversale - entre l'univers financier et celui de la production.

Nous sommes donc ici à un de ces moments charnières de l'histoire économique où des tensions dans la vie pratique renvoient et attisent les difficultés conceptuelles de la théorie. Et ce n'est pas un hasard si Keynes va faire de Locke un de ses auteurs de référence, on le verra en détail dans notre deuxième partie. Mais ce sur quoi il nous faut insister c'est sur l'origine monétaire de cette difficulté, et qui s'ancrait dans la vision archaïque qu'on en avait encore à cette époque : car celle-ci interdisait de penser l'idée de *fonctions monétaires*, qui est centrale pour tout raisonnement de ce type. Ce point est essentiel dans cette discussion, il mérite d'être approfondi.

⁸ A notre connaissance, Kelly sera le seul (!) auteur à signaler ce thème de la régulation chez Locke [Kelly-1992]. Malheureusement il confond cette thèse sur la régulation avec une loi contre les taux usuraires que Locke distingue pourtant clairement dans le texte [SC-102/103]. C'est cette confusion qui explique l'erreur de Kelly sur la théorie de l'intérêt (cf ci-après)

a- la notion de fonction monétaire et la dimension abstraite de la monnaie⁹

L'idée de *fonctions monétaires* est une idée charnière pour toute la macroéconomie, car c'est elle qui permet d'aborder l'analyse économique de façon générale. Elle signifie que la monnaie possède la même valeur dans toutes les transactions de même nature dans un pays et donc permet une lecture transversale des différents marchés, comme dans la célèbre « théorie quantitative de la monnaie » (qui décrit le rôle fonctionnel de la monnaie dans les échanges de marchandises). Aussi l'attribue-t-on souvent « aux économistes classiques », mais de façon indifférenciée.

Mais cette idée de fonctions monétaires est tout sauf simple quand on y réfléchit. Car pour la théorie, et au-delà de l'idée de mesure¹⁰, il y a *deux* fonctions centrales que la monnaie exerce simultanément : elle est intermédiaire dans l'échange et réserve de valeur. Et cette dualité exige d'appréhender la monnaie d'une façon particulière, qui la distingue des supports monétaires en jeu dans une transaction. Précisément elle exige de penser « *la monnaie* » en termes abstraits, c'est-à-dire en distinguant le concept et les supports qu'il désigne, afin de distinguer la fonction générale et les *usages* particuliers ces supports (souvent aléatoires en situation de crise) : lesquels supports deviendront de ce fait des « *moyens de paiement* ». C'est ce qui se joue d'ailleurs dans la notion ancienne de « rehaussement des monnaies » - que Locke évoque dans le titre des *Considerations* - et qui sera traduite par le terme moderne de « dévaluation ». En fait la mutation du signifiant vient de ce que ce « rehaussement » faisait signe vers les supports de la monnaie (dont on « rehaussait » la valeur faciale), alors que nous, modernes, évoquons la monnaie en général et sa gestion à la baisse au niveau politique. Locke sera d'ailleurs le premier auteur à évoquer ce genre d'ambiguïtés : « *that raising* » dira-t-il « *or to give it its due name that lessening of it* » [FC-32].

Or le problème était que cette vision abstraite de la monnaie était inaccessible à la pensée de son époque, et ce, au-delà même des divergences qui la traversaient. On l'imagine intuitivement d'ailleurs, tant la monnaie se confondait pour beaucoup avec les pièces métalliques, on en donne deux exemples ci-après¹¹. Mais Foucault va en donner une explication plus poussée, en montrant que les deux courants théoriques de l'époque se rejoignaient dans une même *épistémé* restrictive et limitée à une seule fonction mono-représentative de la monnaie : « *Le mercantilisme [met] la réflexion sur la monnaie dans le droit fil de l'analyse des représentations où nulle figure intermédiaire n'assure [le lien]... du signifiant et du signifié* » [Foucault-Op.cit]. En fait il y avait un lien direct entre ce réalisme monétaire et cette aporie épistémologique. Et si l'on suit Foucault, on comprend qu'il n'était pas possible d'atteindre l'idée d'une double fonction de la monnaie et au-delà son abstraction en tant que concept.

Cette difficulté permet alors de mesurer l'ampleur du problème de pensée qu'on rencontrait à cette époque, et de comprendre en quoi il concernait l'approche philosophique. Car la question posée, dans ce débat était en apparence pratique, il « ne » s'agissait « que » de se représenter la fonction financière. Mais en réalité tout effort pour la penser butait sur cette vision archaïque de la monnaie, et de ce fait, commandait d'en repenser *la nature même* puisqu'on touchait à la manière dont on la conceptualisait. Et quoi qu'en ait dit¹², une telle interrogation concerne forcément la philosophie : car

⁹ On comprend mieux ce point en se représentant que la monnaie n'était pas forcément perçue comme homogène à cette époque (du fait des tricheries sur son contenu en métal). Cela explique la difficulté de ces discussions sur les fonctions de la monnaie

¹⁰ La mesure est souvent présentée comme une fonction autonome de la monnaie (jouée par l'unité de compte). Cette question de la mesure étant largement traitée par Locke, nous poserons pour simplifier qu'une fonction monétaire contient cette dimension de la mesure.

¹¹ On peut prendre l'exemple de deux auteurs influents et contemporains de Locke. Tous font cette confusion : à l'image de Vaughan, métalliste : « *La Monnaie fut d'abord inventée en tant que Gage .. quelque chose de valeur .. et cette chose fut la Monnaie.* » [Vaughan-1675] ou de Barbon, cartaliste : « *money is the instrument of commerce from.. the government where it is coined.. and that by the stamp .. of each piece the value is known* » [Barbon-1696] – nous soulignons

¹² L'histoire des idées économiques est hélas dominée par un apriori antiphilosophique injustifié. Ainsi Schumpeter, auteur qui fait référence aujourd'hui : « *La thèse selon laquelle la philosophie est (capable)*

on ne peut penser la nature de la monnaie sans lien avec la notion de justice dans la vie économique et ses enjeux politiques.

Evidemment très peu étaient capables d'un tel effort, et selon nous, il faut voir là la raison de la complexité des débats de l'époque. Car ces débats sur la question financière ont traversé tout le XVIIème en Angleterre, et on les a longtemps abordés à partir de l'idée d'une baisse nécessaire du taux d'intérêt [Letwin-1963]. En fait, et on le comprend maintenant, on pensait la finance comme un simple «marché de l'argent» où l'on ne savait percevoir que les logiques d'arbitrage des épargnants et des banquiers [Schumpeter-1983] : une idée très courante étant que baisser l'intérêt par la loi stimulerait la désintermédiation bancaire en poussant à placer directement en entreprise – souvent en obligations [Diatkine-1988]. Telle était notamment la position de Child [Child-1754], le principal économiste de l'époque. Et c'est sous l'influence de telles positions que le Parlement sera convoqué.

b- La théorie du taux d'intérêt naturel et l'invention de la fonction d'un système financier

C'est donc d'abord pour s'opposer à de telles positions, que Locke va rédiger ses *Considerations*. Et il va le faire autour d'une idée novatrice – la théorie de l'intérêt naturel – ce qui explique qu'une large partie du texte ait été consacrée à la justifier. Il existe, annoncent-elles d'entrée, «*[a] true and natural Value [of] interest*»[SC-3], ceci dans le sens où cette valeur ne dépend que des conditions objectives de l'activité : «*the present State of Trade, Money and Debts*»[SC-3]. Partant de là bien sûr, la loi souhaitée par Child devenait inutile, car ne pouvant toucher à ce taux naturel. Elle ne profiterait, dira Locke, qu'à la spéculation : “*it will...encrease the advantage of bankers, scriveners and ..other brokers*”[SC-3]. Et l'ensemble de ses positions découleront de cette analyse, notamment cette idée de régulation dont on verra le sens ci-après.

Mais il faut faire très attention en abordant ces points et surtout distinguer entre ces idées d'action sur le taux d'intérêt, de régulation, et de marché financier. Car on a trop souvent présenté cette position de Locke comme attitude de principe, en l'occurrence le reflet de son hostilité connue à l'action de l'Etat sur le marché. C'est le cas notamment de Letwin [Letwin-1963], voire Kelly [Kelly-1991], pour qui Locke décrivait le système financier comme ce fameux marché de l'argent, et qu'il n'aurait cherché qu'à «libéraliser». Mais il s'agit d'une erreur, car le propos de Locke, bien au contraire était de pointer la spécificité et même les difficultés de l'univers financier.

On aurait pu le voir facilement, d'ailleurs, en revenant sur l'adjectif « naturel » par lequel Locke qualifie l'intérêt. Car si l'idée d'intérêt naturel était nouvelle sous la plume de Locke, le terme « naturel » était connu, et possédait un sens élaboré. On parlait d'une valeur naturelle pour signifier qu'elle était le produit des échanges sur un secteur donné, à l'image d'un prix de marché, mais à *la condition* qu'on soit en situation de concurrence normale [Schumpeter-1983]. Et cela permettait de pointer un écart éventuel entre un prix constaté, sa valeur naturelle et d'en tirer les conclusions qui s'imposaient¹³. Or tel était justement le problème posé par ce débat, car dire que le taux était naturel signifiait d'abord qu'il existait une norme positive qui le déterminait, elle-même dépendant de l'ensemble des échanges le concernant (id est : les investissements des entreprises, leurs revenus, l'offre financière etc.). C'était donc commencer à se doter de ce fameux cadre macroéconomique qui manquait tant à ses interlocuteurs. C'est pourquoi Keynes écrit très justement : «*Locke est le premier à exprimer en termes abstraits le rapport entre l'intérêt et la quantité de monnaie*», on le verra mieux ci-après [Keynes-1982].

Mais dire qu'il existait un intérêt naturel c'était aussi se doter d'un outil d'analyse du système financier. C'était même se doter d'un outil décisif, car permettant de penser l'emprunt et le crédit en fonction de ce taux naturel et derrière ce taux, de qualifier *l'écart avec les taux réels* qu'on observait

d'influencer l'analyse économique...est l'une des plus importantes sources de pseudo-explications... de l'analyse économique.”[Schumpeter-Op.cit.-p62] ; cf dans la même logique Bonar [Philosophy and political economy.-p97].

¹³ Souvent en termes de politique économique, ce qui témoigne d'une maîtrise avancée de la différence entre les champs politique et économique - cf notre remarque sur l'emploi du mot économie.

sur le terrain. C'est d'ailleurs ce que dit Locke pour illustrer ce thème de la régulation financière. Dans l'idéal, explique-t-il l'intérêt naturel correspond à un jeu libre entre l'épargnant et l'entreprise « *If Money were to be hired, as Land is ; or to be had as Corn...from the Owner himself* » [SC-103] . Mais aujourd'hui la position d'intermédiaire est occupée par l'univers des banques « *a kind of Monopoly, by consent, has put this general Commodity into a few Hands* » [SC-103]. Il convient donc de la réguler « *it may need Regulation* » [SC-103]; et il en jugera au travers de la capacité des banques à offrir un taux proche de ce taux naturel. Mais qu'est-ce à dire sinon qu'on atteint là la fonction d'un système financier ?

A ce propos, rappelons que la macroéconomie pense l'univers financier comme un système : cela veut dire qu'elle lui assigne une finalité globale, en l'occurrence le financement de l'économie, laquelle devient au niveau théorique sa fonction naturelle. Or à défaut des mots, c'est bien dans ces termes que Locke raisonne ici, d'autant qu'on le comprend maintenant, Locke va assigner à ce système de servir le «négoce» de façon « *more equally distributed* ». Ce qui veut dire que Locke a réussi à se doter d'un cadre complet d'analyse, reliant la théorie positive de l'intérêt à l'analyse du système financier et de sa fonction. C'est pourquoi les Considerations seront construites sur trois grands mouvements, qui seront le premier dédié à l'analyse financière (ce qu'on appelle la «fonction d'offre») [1 à 44], le second à l'analyse théorique du taux d'intérêt naturel [44 à 83] et le troisième à ses propres recommandations (et au-delà à des questions de fiscalité que nous n'évoquons pas ici) [83 à 127]¹⁴. C'est dans ce sens que nous aurons à les commenter.

Mais cette présentation ne serait que partielle, si elle n'évoquait la question de la monnaie et du débat fondamental que Locke va mener à son sujet. Car la question de la monnaie était omniprésente dans les débats de cette époque, et elle l'est tout autant dans les Considerations. Mais Locke va la traiter de façon transversale à ce débat, dans le sens où chacun de ces mouvements s'appuiera sur un débat spécifique sur la monnaie, sans lequel ils n'auraient pas eu de claire signification. Locke traitera donc logiquement

- la question de la *nature de la monnaie* dans ses premier et troisième mouvements : c'est ici que Locke présentera sa vision fiduciaire de la monnaie, nous le verrons paragraphe II ;
- et celle des fonctions de la monnaie dans le deuxième : qu'il aborde au travers de l'idée d'une double valeur de la monnaie « *in money there is a double value* » [SC-49] (cf ci-après la suite de la citation).

Or il s'agissait là d'une authentique avancée sur le plan théorique, car en parlant de cette « double value », Locke signifiait que la monnaie jouait un rôle homogène dans l'ensemble des transactions, et surtout, le jouait doublement. Et on le sait, il s'agit de la définition même de la notion de « fonction monétaire ». Partant de là, il se donnait les moyens d'analyser cette fameuse fonction financière ainsi que l'ensemble de la théorie de l'intérêt : et ce pour la première fois de l'histoire économique.

Malheureusement, il n'est pas sûr que cette discussion ait reçu l'attention qu'elle méritait - y compris d'ailleurs de Keynes, cf ci-après. Certes on a bien reconnu à Locke certaines avancées théoriques – notamment d'avoir élaboré la célèbre théorie quantitative de la monnaie [Blaug-1981], [Leigh-1991] – on lui reconnaît donc par-là d'avoir posé « *un pied* » [Keynes-1982] dans l'univers de la monnaie moderne. Mais ce qu'on n'a toujours pas identifié c'est la nature du lien entre sa construction théorique, cette avancée conceptuelle et la nécessité de repenser la nature de la monnaie. Et sans doute, cela tient-il à ce qu'on n'a pas identifié l'enjeu philosophique auquel Locke s'est affronté.

c- Le débat entre Locke et la tradition de pensée jusnaturaliste

¹⁴ Locke fait suivre les Considerations d'une longue annexe sur la politique monétaire (laquelle n'était pas encore en débat). Cette annexe ayant été reprise, et de façon intégrale dans les deux textes ultérieurs, nous ne l'évoquons pas ici

Pourtant, cette difficulté peut se comprendre. Il faut en effet mesurer que Locke appartenait à une tradition de pensée très forte à cette époque – le jusnaturalisme – et face à qui il devait se situer : elle était très présente sur le terrain monétaire. Or cette tradition était encore marquée par la pensée de St Thomas, que l'on connaît surtout par ses positions prohibitionnistes [Böhm-Bawerk-1902], mais dont on doit d'abord noter le caractère élaboré du cadre de pensée. Et c'est ce cadre qui marquait le jusnaturalisme.

En fait Thomas distinguait deux éléments dans la monnaie : la matière, c'est-à-dire le métal, lequel était économiquement neutre, et la forme – c'est-à-dire le signe issu du monnayage - qui donnait son statut à la monnaie. Cela veut dire qu'il pensait la monnaie comme un objet finalisé et dont tant le statut que les usages dépendaient de la loi (id est de la politique monétaire). Et c'est ce cadre formel autant que son « prohibitionnisme » qui explique les évolutions du jusnaturalisme. Car que Thomas se soit opposé au crédit se comprend aisément, puisqu'il posait directement que la finalité de la monnaie était celle de l'échange marchand, ce qui interdisait tout usage différé de la monnaie : le crédit où l'épargne financière. On disait de façon imagée que la *monnaie s'épuisait dans l'échange* [Van Roey - 1905].

Mais, il faut faire la différence entre le jugement sur la finalité - largement critiqué dès la période de la Renaissance - et les prémisses sur lesquelles il reposait : c'est-à-dire cette idée que la loi seule fondait le statut de la monnaie (puisque le métal était neutre). Car c'est elle qui dominait encore l'univers jusnaturaliste et qui sera au cœur de la théorie cartaliste. Or on l'a vu cette vision était elle-même limitée sur le plan théorique. Il fallait donc à Locke – et sauf à renoncer au cadre du Droit Naturel - en repenser le fondement : c'est-à-dire revenir sur les bases formelles de cette position, les discuter pour arriver à ce qui apparaît désormais une *refondation philosophique de la monnaie*. En d'autres termes il se devait de rouvrir le débat sur le fond conceptuel de la théorie monétaire de Thomas ; et selon nous c'est cette discussion que Locke mène dans son célèbre Chapitre V sur la propriété.

On devrait plutôt dire, d'ailleurs, qu'il continue un même débat avec cette tradition ; car on le sait, le début de ce chapitre V est consacré à une discussion analogue sur le travail et le droit naturel à la propriété « *celui qui a labouré, semé a acquis un droit de propriété sur ses arpents de terre* » [TGC-33]. Mais ce qui nous intéresse ici est le débat sur la monnaie, un débat qui est en fait le second temps d'une même argumentation. C'est lui que nous devons désormais décrypter.

Remarque : pour ne pas alourdir ce texte on partira comme d'un acquis de l'interprétation dominante de la première partie du Chapitre V du Traité de Gouvernement Civil. Cette interprétation tient en deux points de méthode : 1/ Que Locke y mène un débat rationnel avec le jusnaturalisme et grâce auquel il justifie l'appropriation privée par le travail ; 2/ Que Locke s'appuie sur une vision sociale de l'individu – et non pas « atomiste » - qui le conduit à le poser comme libre et responsable du « reste » de la société. In fine c'est de ce principe que naît la fameuse clause de non-gaspillage - « Lockean proviso » - qui est au cœur de tous les débats d'interprétation.

II – Locke, la propriété et la refondation philosophique de la monnaie

La théorie de la propriété de Locke se présente comme un raisonnement élaboré destiné in fine à rendre légitime l'accumulation de la propriété. Locke dira d'ailleurs de façon explicite que l'homme en avait le droit « *a right.. to larger possessions* » [TGC-36]. Il commencera donc par justifier le droit simple à la propriété qu'il décrira comme *naturel*, c'est-à-dire *purement rationnel*¹⁵. Mais, une fois ce

¹⁵ || n'y qu'une définition de la loi naturelle dans le Traité, qui ne laisse aucun doute sur son sens : « *l'Etat de nature a la loi de nature qui doit le régler et la raison .. est cette loi* » [TGC-6]

droit admis – il y a là aussi consensus sur ce point – le cœur de l’argument résidera dans cette double idée

➤ qu’il existe une limite à ce droit naturel, liée au gaspillage des ressources : « *but if they perished in his possession, without their due*”, “*he offended against the common law of nature* » [TGC-37]. Et cela vaut pour les produits autant que pour la terre.

➤ mais l’introduction de la monnaie permet de dépasser cette contrainte. Locke explique en effet qu’il n’y a pas gaspillage, lorsqu’un individu «industrieux» vendra contre monnaie le produit de ses terres, puis s’en réservera pour acquérir au-delà de ses limites de consommation. Il ne gaspille rien, dira-t-il « *if he would give his nuts for a piece of metal pleased with his color .. he invaded not the right of others* » [TGC-46]. Il pourra donc grâce à cet argent, et par l’achat de nouveaux biens « *enlarge [his] possessions*» [TGC-48].

C’est donc un argument de type économique qui fonde cette théorie, et non pas juridique comme on l’a trop souvent considéré. Aussi est-ce d’abord en de tels termes qu’il faut l’interpréter. Or de ce point de vue le texte est sans ambiguïté. Car ce qui y apparaît est une double description : celle d’abord du comportement *d’épargne financière* de cet individu industriel « *Gold and silver which may be hoarded up* » [TGC-50] ; puis – mais dans un temps second - d’accumulation de biens que l’argent épargné permet de racheter. Locke emploie le terme « *enlarge his possessions* » [TGC-49]. Locke s’appuie donc ici - et en priorité - sur un usage générique de la monnaie, que l’on identifiera sans mal à sa fonction de réserve de valeur. Et cette fonction renvoie clairement au métal : “ *by putting a value on gold and silver and tacitly agreeing in the use of money* » [TGC-50]. C’est pourquoi il conclura : « *since gold and silver has its value only from the consent of men...men have agreed to disproportionate and unequal possession.* ” [TGC-50]

Or on le sait, ce statut de réserve l’opposait sur le fond à sa propre tradition. Et que Locke s’y appuie à ce niveau de la démonstration, veut dire que nous touchons au cœur de leur différend théorique. Mais cela signifie surtout que ce qui *fondera ce statut* sera la clé de voûte de toute sa théorie. Tel est ce qui apparaît à la simple lecture du Traité. Et sans surprise, on verra que Locke a abordé ce point de façon rationnelle, c’est-à-dire dans l’esprit du jusnaturalisme, en affirmant la thèse d’une *convention de valeur* sur le métal.

a - Aux origines de l’erreur d’interprétation des modernes

Pourtant, et aussi surprenant que cela puisse paraître, ce n’est pas en ce sens qu’en ont jugé les principaux lecteurs modernes. Et ils l’ont fait d’une façon étonnante, car tous se sont rejoints sur un argument de méthode : que ce passage était écrit en termes empiriques, Locke n’y faisant que constater l’usage de la monnaie par les humains, mais sans prendre *position normative* à ce sujet. Telle est notamment l’analyse de Laslett qui ira jusqu’à soutenir que le Traité ignorait la méthode rationnelle du jusnaturalisme [Laslett -1960]. Mais telle est surtout celle de Dunn, qui fait aujourd’hui référence et pour qui « *tout ce que cela signifie simplement que la monnaie est une institution très répandue* » [PPL-p126].

Evidemment il y a un enjeu derrière cette unanimité, et même un double enjeu. En effet, à relativiser cette question de la monnaie, on cherchait à montrer que le Traité décrivait avant tout un phénomène économique : ce qu’on appelle aujourd’hui la dynamique du marché, et au-delà la logique d’inégalités qui lui serait liée [Macpherson-1971]. Mais surtout il s’agissait de signifier que le propos de Locke avait été d’en juger sur le fond – id est en juger en termes politiques et moraux : l’idée étant souvent que Locke décrivait un mécanisme déstabilisant pour une société « naturelle », et qu’il aurait eu pour propos soit de justifier, soit de garantir par la loi¹⁶ [Chevallier-1983]. C’est dans ce sens

¹⁶ Rappelons que le passage à la loi civile s’explique chez Locke par des raisons ontologiques : l’homme raisonnable connaît la loi naturelle, mais ne sait pas l’appliquer de façon équitable. Constituer une communauté politique s’explique donc par la nécessité de rendre à la loi naturelle son effectivité « *La fin de la société civile [est] de remédier aux inconvénients...qui naissent de la liberté où chacun est d’être juge dans sa*

notamment que concluront les auteurs néo-marxistes Mc Pherson et Caffentzis pour qui Locke prenait carrément parti pour la classe des possédants et contre les non-propriétaires. Ainsi Mc Pherson « *la difficulté de faire respecter les systèmes de propriété est selon Locke la raison essentielle qu'ont les hommes d'instituer la société civile* »¹⁷. Mais c'est aussi dans un sens proche – et malgré qu'il en ait – que Dunn¹⁸ décrira ce passage, puisque Locke selon lui aurait jugé de ce marché en fonction de l'incitation au travail qu'il produisait « *[au travers de] la grandeur des possibilités [de travailler] que toute structure sociale stable doit mettre à la portée du chrétien fervent.* » [PPL-p265]

Or il s'agit là d'un authentique contre-sens. D'une part parce qu'il n'y a aucune référence à une dynamique du marché dans le Traité, voire même à une anthropologie de ce marché comme on a voulu l'imaginer [Diemer-2013] : non pas que Locke ait ignoré cette dynamique, mais l'approche que l'on prête ainsi à son Traité aurait été contradictoire avec sa propre méthodologie économique, on a peine à le dire à tant d'auteurs. En effet celle-ci se caractérise par une approche globale¹⁹, et non pas par la reconstruction du marché à partir de l'échange élémentaire. Et ce point rend impossible la lecture des modernes. En fait, dans le Traité, Locke se contente de pointer des processus *individuels* d'enrichissement, car son enjeu est avant tout de traiter du comportement des acteurs. Et s'il porte effectivement un jugement moral à ce propos, il le fait sur ce seul comportement et très précisément sur l'usage individuel de la monnaie. Le texte est d'ailleurs sans ambiguïté sur ce point, affirmant que c'est « *by a tacit and voluntary consent* », que les hommes ont autorisé l'extension de la propriété et qu'ainsi : « *men [have] found out a way how a man fairly possess more land that he himself can use the product of (souligné par nous)* » [TGC- 50] ; ce qui renvoie la question de la justice à celle du seul usage de la monnaie. Et l'on soulignera que cette citation est la conclusion finale de tout son chapitre. Il y a donc un véritable anachronisme dans cette lecture des modernes qui consiste à prêter au philosophe les lunettes d'A. Smith ou celles de la pensée néo-classique pour lui attribuer un enjeu qui lui était étranger. Mais le plus grave peut-être est que par ce biais-là, on ait littéralement occulté la dimension philosophique de cette discussion, c'est-à-dire la nature de son débat avec sa propre tradition. Mais pour s'en persuader, le mieux est encore de reprendre en détail l'argument du Traité pour le mettre en regard, maintenant, avec la théorie de St Thomas.

b – au cœur du Traité, la réponse de Locke à St Thomas

En effet, si on relit désormais l'argument du Traité, on voit que le tout premier temps de l'argument de Locke va consister ... en une reprise de l'idée de Thomas sur le métal. Locke explique en effet et avant même d'aborder la question de l'usage de la monnaie, que ce n'est pas un usage réel ni la nécessité de servir la vie qui a mis de la valeur à l'or « *more than real use or necessary of support of life* » [TGC-46] : ce qui veut dire que le métal est économiquement neutre²⁰. Il ira même, dans ses Considerations, jusqu'à reprendre la vieille formule canonique qu'on employait pour combattre l'intérêt « *money is a barren thing and produces nothing* » [SC-55]. Il est donc faux comme l'ont fait trop d'économistes, d'assimiler la position de Locke à la doctrine métalliste, au prétexte de l'importance qu'il aurait accordé à l'or [Dang-1997], [Hekscher-1955], [Schumpeter-1983] ou encore [Appleby-1978]²¹. Mais on ne peut la lire que comme le moyen d'inscrire ce débat dans sa propre

propre cause. » [TGC-90]. Mais cela concerne tous les délits possibles et il n'y a pas lieu d'inventer une déstabilisation particulière produite par le marché. Cf sur ces points Hazard [1935] ou Spitz [2001].

¹⁷ Macpherson- Op.Cit-.p234

¹⁸ L'explication de Dunn est assez surprenante, puisqu'il considère que, *même s'il l'approuvait*, cette dynamique du marché était vue d'un œil critique par Locke, car « *elle entraîne[rait] conflits et déclin de la moralité* » [PPL-126]. Ce qui est quand même problématique.

¹⁹ Ce point sera détaillé dans notre annexe sur la valeur. Locke approche en effet le marché comme un ensemble pourvu de ses propres lois, on dirait aujourd'hui qu'il le fait en « phénoménologue ». Certes, il n'est pas seul à procéder de la sorte (Ricardo, notamment) ; mais sa vision économique a cette spécificité d'être *irréductible* à cette approche de reconstruction théorique du marché.

²⁰ Locke vise ici les deux sous-courants du métallisme qui assignaient une valeur intrinsèque à l'or soit du fait de son statut de richesse, soit du constat même qu'on l'utilisait comme monnaie.

²¹ Erreur d'autant plus impardonnable que Böhm Bawerk [1902], le père de « l'école autrichienne », avait déjà souligné ce point.

tradition de pensée - à l'image d'ailleurs de l'argument liminaire du chapitre V sur la commune possession de la terre [TGC-25].

Mais si Locke reprend cette idée de métal-neutre, ce n'est certes pas pour suivre l'interdit scolastique, mais pour le dépasser en proposant une autre vision de l'origine *de l'usage* économique de ce métal. C'est pourquoi, et dès l'affirmation posée, il va la compléter en avançant que c'est le consentement des hommes qui a mis de la valeur à l'or : « *agreement hath put the value on* » [TGC 46]²². Et l'on voit désormais, que cette affirmation répondait, et même trait pour trait, à la théorie de la forme de Thomas qui dominait le jusnaturalisme. Car en réalité elle contenait deux idées

- d'une part que *le statut du métal* n'était plus d'être support, mais *réserve de valeur* : ce qui explique, comme dans le cas des noix, que l'on puisse s'en servir comme d'un support d'épargne. En termes théoriques il deviendra donc un gage de la monnaie, c'est-à-dire ce qui *seul* garantit son usage, un terme que Locke utilisera logiquement dans ses analyses économiques²³ ; et il sera d'ailleurs toujours très clair à ce sujet : « *For ..theses metals... having as Money no other Value, but as Pledges to procure, what one wants or desires* » [SC- 31]

- mais il disait aussi que ce statut de garantie de valeur *relevait d'un jugement* des hommes, de leur consentement, et en aucun cas de ses propres qualités.

Or cette position était vraiment nouvelle pour l'époque, car si la *fonction* de gage était connue, qu'elle tienne d'un *jugement collectif* était littéralement inouï. Ce l'était d'autant plus que Locke ne parle pas ici d'un pouvoir politique lequel serait à l'origine de cette valeur attribuée au métal : théorie quasi-cartaliste, et qui venait spontanément lorsque l'on contestait le métallisme. Il la réfutera d'ailleurs quand il abordera la monnaie dans ses *Considerations* : « *because a Law cannot give to Bills²⁴ that intrinsic Value* » [SC-32]. De même n'évoque-t-il pas une origine historique de la monnaie, car cette convention n'est pas datée. Mais il parle explicitement d'un jugement, qu'il prête aux hommes d'une façon directe, c'est-à-dire comme un constat de fait [Kelly-2006]. Et sur ce point Locke sera très clair. Il le sera d'abord dans la manière dont il abordera ce jugement, le présentant comme un choix de nature universelle, effectué « *[by] the universal Consent of Mankind* » [SC-32] ; mais il le sera aussi en présentant ce choix comme inconditionné sur le plan économique : prenant bien soin de souligner qu'il s'agissait d'un produit de l'imagination des hommes « *[putting] an imaginary value* » [SC-32] et se fondant sur les seules qualités physiques des métaux, leur rareté et leur durabilité : « *both lasting and scarce* » [TGC-48].

Mais qu'est-ce à dire sinon qu'un tel choix se fondait sur la finalité qu'on assignait au métal ? Et que cette finalité était - non pas d'être intermédiaire dans l'échange - mais «réserve de valeur» et au-delà un « gage »? Partant de là l'argument de Thomas tombait. Car si la convention portait sur la *fonction de réserve* du métal, rien n'interdisait plus d'étendre son usage à toutes transactions qui le nécessitaient et notamment d'en faire un usage différé. Rien n'interdisait d'abord que l'on s'en serve en tant qu'épargne. Et c'est de façon très logique que Locke en déduira la légitimité de *l'accumulation* de la propriété, comme on l'a vu dans notre introduction : puisqu'il lui suffisait d'affirmer que l'argent épargné de la sorte pouvait servir de façon légitime à racheter des possessions (cf ci-après). Mais rien n'interdisait non plus de s'en servir dans un prêt financier, c'est-à-dire, comme on disait, dans un service de location d'argent. C'est pourquoi Locke pourra poser, dans ses écrits économiques, que le prêt à intérêt devait être pensé comme une relation contractuelle, laquelle «*by Compact transfers that*

²² Le texte dit « fancy and agreement », mais le terme « fancy » renvoie sans doute possible à la valeur « des diamants » que Locke évoque dans la même phrase. Immesurables les diamants, ne pourront servir de gage pour Locke.

²³ C'est la raison pour laquelle il n'utilisera le terme « pledge » que dans ses écrits économiques. Cf notre remarque sur le statut de l'analyse économique

²⁴ Locke fait allusion ici aux lettres de change utilisées comme monnaie et qui sont l'origine historique des billets de banque

Profit that was the Reward of [his] labour»[SC-55]. Locke disant même que cette transaction pouvait être «equitable...notwithstanding the Opinion of some over-scrupulous Men»[SC-57].

Remarque sur le sens de la « convention ». On notera bien sûr que cette discussion sur la monnaie renvoie au débat récurrent sur le statut du « *consentement* » ou de la « *convention* » dans la pensée de Locke. Voir par exemple Landi [2012]. Nous ne pouvons rentrer ici dans ce débat, mais simplement souligner que Locke qualifie cette convention sur le métal de quasi-naturelle. « *It is not natural, but is only in the opinion of men consenting to it.. and so has the same effect as if it were natural* »[EW-11]. Ce terme nous suffit : car il signale que Locke fait du constat de ce consensus – et dont il pose *a priori* le caractère universel – un *argument rationnel*, cohérent donc avec toute la démarche du Traité de Gouvernement.

c - La monnaie et le gage chez Locke

Nous sommes donc ici dans un débat très clair où Locke s’émancipe de sa propre tradition pour justifier ces formes avancées de la pratique économique que sont l’épargne et le crédit. Et cette justification apparaît rétrospectivement comme un tournant de la pensée sur la monnaie et la propriété. En effet, et alors que la monnaie était toujours perçue comme originairement un instrument d’échange, issue du troc en quelque sorte²⁵, se voit désormais fondée cette idée qu’elle est d’abord un outil financier matérialisé par un gage de métal. Et désormais surtout, c’est cette relation au gage – et non pas l’habitude de son usage en tant que monnaie - qui déterminera sa fonction dans l’échange : Locke insistera d’ailleurs et sans aucune ambiguïté sur ce que « *men contract not for denomination or sounds but for the intrinsic value which is the quantity of silver...warranted to be in pieces.*»[FC-p9]. Cela veut dire en fait qu’il dérivait cet usage de l’échange de la première fonction de la monnaie. Et cette position achevait de définir le *statut monétaire de ce métal-gage*, en même temps qu’elle justifiait l’extension de la propriété.

Mais si le gage est fondé de la sorte, qu’en est-il de la monnaie proprement dite ? La question est logique, bien sûr, car Locke utilise alternativement les termes de monnaie et de métal dans son Traité. Il ne connaît d’ailleurs dans ce Traité que les pièces de monnaie ; et l’on serait tenté d’imaginer qu’il confond les deux termes - le métal-gage et la monnaie – ce qui ferait de lui une sorte de «métalliste constitutionnel». C’est ce que laisse entendre Caffentzis [2008]. Mais là encore ce serait une erreur. Ce serait ne pas voir que ces termes se situent à deux niveaux distincts dans sa pensée : le gage concernant l’humanité en tant que telle, et de facto se situant au niveau international ; la monnaie étant par contre un objet partiellement politique, car c’est la loi qui lui donne son cours (« *legal tender* »). « *Money* » renvoie donc au niveau national, lequel dans le Traité est celui de la communauté politique constituée.

Aussi doit-on souligner que Locke les mobilise dans ce sens dans le Traité. C’est ainsi que « *money* » se réfère à la pratique possiblement observable par ses lecteurs - Locke dira « *l’usage* » - lequel usage s’opère effectivement en monnaies de métal, lorsqu’on évoque des communautés instituées : comme ici à propos des terres largement travaillées « *amongst that part of mankind that have consented to the use of money* » [TGC-45] ou encore ici, où il introduit son argument central « *thus came in the use of money, some lasting thing that men might keep without spoiling* » [TGC-47]. Mais les points essentiels de son raisonnement portent, eux, sur l’origine de la valeur de cette monnaie et au-delà sur le consensus qui la fonde. Et celui-ci porte toujours directement sur le métal et seulement indirectement sur une monnaie gagée sur ce métal. C’est pourquoi Locke conclura de la sorte ce chapitre sur la propriété: «*but since gold and silver .. has its value only from the consent of men, they having by tacit and voluntary consent found out a way how a man may fairly possess more land than he himself can use [nous soulignons]*» [TGC-50].

²⁵ On mesurera l’écart qui sépare les lectures modernes du texte de Locke au travers de la recension que Simmons [1992] a faite des différentes lectures du Traité et qu’il présente comme homogènes sur cette question de la monnaie : “ *as [if] Locke describes the process [how] money arises naturally from barter* » (p 299). Cette homogénéité témoigne d’un aveuglement quand même étonnant.

Il y a donc à la fois différence et articulation entre les notions de monnaie et de métal - et donc de gage. Mais derrière cette idée, c'est en réalité la question de l'institutionnalisation de la monnaie qui apparait. Or ce point est véritablement au cœur de notre discussion ; il doit être explicité sur le fond.

d- La position institutionnelle de la monnaie et de la propriété

On sait que la pensée jusnaturaliste a eu un rôle décisif dans l'histoire des idées, en ce qu'elle a permis de déboucher sur la vision moderne des institutions. En fait le jusnaturalisme adressait la question de la loi en termes normatifs, ce qui lui permettait de qualifier les principes moraux que tout législateur se devait d'intégrer. C'est pour cela d'ailleurs que l'on posait cette hypothèse paradoxale d'un droit naturel : en fait on se dotait d'un champ logique spécifique où l'on pouvait adresser cette question en termes universels, mais *abstraction faite* des lois civiles. Dunn parlera d'un « *espace juridique* » spécifique [Dunn-1991], ce qui peut s'accepter. Et c'est dans ce cadre en tout cas qu'a germé l'idée moderne d'institution.

Que Locke ait ainsi distingué le métal de la monnaie se comprend alors plus aisément. Car cela signifiait que cette position du gage qu'il attribue au métal relevait avant tout d'un *mode d'argumentation* propre au droit naturel, tandis que la monnaie – et au-delà sa fonction d'intermédiation - relevait, elle, de la loi civile. C'est en ce sens d'ailleurs qu'il faut comprendre la formule où il affirme que le consensus sur le métal « *has the same effect as if it were natural* ». Or on le sait, la loi civile n'a comme fonction, dans une société politique, que de garantir la loi naturelle, le Traité est très clair sur ce point : "*Les obligations .. aussi bien que les lois fondamentales de la nature ne cessent point dans la société.*" [TGC-135]. Et rapporté à la monnaie, le fait que Locke ait autant insisté sur le gage signifiait qu'il abordait cette question en termes de justice pour en déduire, mais seulement dans un deuxième temps, les principes de la politique monétaire (de la loi monétaire). Et cette dualité entraînait deux conclusions

➤ Cela signifiait d'abord que le Traité inscrivait la monnaie dans *une perspective institutionnelle*, le gage établissant la norme que la « loi monétaire » devait respecter. Et dire que la valeur du gage était issue d'un vouloir propre aux hommes signifiait que la monnaie légale devait respecter la valeur du métal sur lequel elle s'adossait. C'est pourquoi Locke va poser la monnaie comme un moyen de paiement, mobilisable dans toutes les transactions, mais dont le rapport au gage – indispensable – était certifié par l'autorité donnant cours. Ainsi par exemple lorsqu'il définit la monnaie de métal dans ses « further considerations » ; et l'on remarquera que cette définition laisse la porte ouverte à d'autres monnaies que de métal (on le verra mieux ci-après) : "*in coined silver or money there are three things wich are wanting in other*

- *Silver pieces of exactly the same weight,*
- *A stamp set on thoses pieces by the authority ...[as it were] the voucher of the weight [of silver] a known denomination given by the authority* [FC-5] (le terme "denomination" renvoie ici à l'unité de compte nationale).

Mais c'est pourquoi surtout, il défendra le principe de la liberté des changes, dans la mesure où le marché international signifiait logiquement la valeur de référence du métal-gage. La monnaie nationale devait donc s'y référer. Nous sommes donc ici aux portes de ce qu'on a appelé l'étalon-or id est : la gestion de la monnaie nationale (et fiduciaire) par garantie publique d'un poids donné en or, et dont la réforme monétaire de 1696 donnera in fine les trois coups.

➤ Mais cela impliquait aussi, et dans le même temps, que cette institution de la monnaie serve à *garantir celle de la propriété*. Car ne l'oublions pas, l'introduction du gage dans le Traité avait d'abord cette fonction de fonder en justice l'épargne et l'extension des propriétés : et ce droit élargi requerrait lui aussi garantie de la loi. Mais ce faisant, et on doit ici se répéter, Locke se donnait les moyens d'intégrer la dimension financière au droit de la propriété, puisqu'il posait directement cette propriété *par rapport* à la monnaie, et une monnaie, surtout, définie en termes financiers. Or cela

revenait à intégrer à un tel droit la dimension de la valeur des biens possédés - à minima pour tous les biens élaborés. Que la monnaie acquière un tel statut valait donc tout autant pour ce droit élargi à la propriété : ce qui veut dire, et le point est bien sûr essentiel, qu'en tant qu'institution, la *défense de sa valeur* devenait condition de l'extension de la propriété.

C'est donc bien une redéfinition du droit de propriété à laquelle Locke se livre dans son *Traité*, et dont il donne les deux attendus principaux : le droit originaire tient au travail, et le droit d'extension tient au consensus sur le métal. Et ce second résultat s'inscrit en faux contre cette tentation récurrente chez les modernes, de nier l'importance que Locke a attribuée à la propriété. Mais à cette nuance près qui nous semble importante et qui tient à la nature particulière de ce droit. Il faut en effet se rappeler que pour les libéraux modernes le droit de la propriété est un droit « négatif » au sens de Berlin [1969], c'est-à-dire exclusif de toute intervention extérieure : j'ai le droit de faire absolument ce que je veux de mon capital. L'idée est d'ailleurs à ce point vulgarisée que c'est souvent ainsi que l'on lit Locke, comme l'explique bien Tully (cf remarque ci-après). Or ce n'est pas le cas ici à minima pour ce qui est de l'extension de la propriété. Car celle-ci, étant liée à la valeur de la monnaie, suppose toujours un certain type d'action collective : ici celle d'un Etat responsable de cette monnaie. Cela veut dire, et aussi surprenant que cela paraisse, que Locke a admis une dimension positive, et même collective, dans sa définition du droit de la propriété privée.

On peut en voir d'ailleurs les conséquences, car c'est précisément cette question qui a été posée lors de cet épisode décisif de la refonte de la monnaie, et sur lequel nous pouvons désormais porter un premier jugement.

Remarque sur l'interprétation de Tully. Ce débat sur le droit négatif renvoie à la thèse défendue par Tully dans son « Locke, droit naturel et propriété ». En effet c'est à Tully que l'on doit d'avoir insisté sur la différence de nature qu'il y avait entre le droit négatif des théories du droit moderne, et la vision défendue par Locke qu'il qualifie « d'inclusive ». Il écrit notamment que « *la propriété chez Locke est un droit d'user et non de mésuser.. ; il assigne à 'property' une fin précise* » [DNP -97,98]. Insistons sur ce point. Car cette dimension positive du droit de la propriété est tout sauf conjecturale, chez Locke, mais elle renvoie in fine à sa conception même de la liberté où il pose : « *chacun doit se conserver lui-même, et lorsque sa propre conservation n'est point en danger...conserver le reste des hommes* » [TGC-6]. On suivra donc Tully dans cette discussion.

Mais hélas, seulement sur ce point ; car Tully va extrapoler faussement cette remarque en soutenant que Locke se serait *opposé* à l'extension de la propriété du capital : « *la terre n'est jamais utilisée comme capital [chez Locke], elle ne peut faire l'objet d'un échange* » [DNP-210]. La thèse est bien évidemment insoutenable, mais elle s'explique comme un contextualisme trop radical : Tully ayant fait argument de ce que la pensée théorique de l'époque ne savait pas penser le capital – ce qui est juste – pour en déduire que Locke l'ignorait [DNP -210,211]. A tort et c'est ce que nous montrera la lecture des *Considerations*.

e- la « refonte » des monnaies et le révélateur du débat sur la valeur de la monnaie

Ce qu'on appelle la refonte des monnaies désigne un processus de décision complexe et qui va déboucher début 1696 sur la remise au pair des monnaies (par le biais de leur refonte, procédé réputé plus fiable que l'ancienne « frappe » des monnaies). Mais dans ce processus le débat a mélangé deux types d'enjeux : la nécessaire re-fiabilisation de monnaies très dégradées et l'éventualité d'une dévaluation suggérée par le Trésor (dite « rehaussement des monnaies »). Et c'est surtout cette deuxième proposition qui va cristalliser les discussions.

On peut alors anticiper la position de Locke qui se prononcera et surtout obtiendra l'abandon de principe de cette proposition. Car il fera valoir que les créances et les contrats du pays étaient libellés en monnaie de compte, et qu'une dévaluation aurait abaissé leur valeur de façon mécanique : ce qui est empiriquement vrai. Mais ce qui compte ici est la nature de son argumentation, et notamment le fait qu'il ait pointé l'atteinte à la propriété qu'une dévaluation aurait représenté : « *The*

landlord here and creditor are each defrauded of what... is their due ..both was they lose twenty per cent of their due and with equal justice » [FC-10]. Il parlera même de spoliation pour qualifier cette dévaluation.

Or on le sait, tel était bien l'enjeu de sa philosophie politique, que d'opposer le principe de droits naturels à la volonté éventuelle d'un exécutif tenté de les outrepasser. Car «*la conservation de ce qui appartient en propre à chacun étant la fin du gouvernement et ce qui engage à entrer en société*» [TGC-138]. Et l'on voit bien que ce qu'a fait Locke lors de ce débat, a été d'affirmer la valeur de la propriété comme un principe, à l'image donc d'un droit naturel, et qu'il l'a fait en termes de politique monétaire.

Nous sommes donc ici à un moment tout à fait spécifique où se rencontrent des principes de type politico-moral et des enjeux décisifs en matière monétaire. Or on le sait, ces principes ont marqué durablement la politique monétaire de l'Angleterre. C'est pourquoi, et ce sera notre première conclusion, l'on doit parler d'un processus d'institutionnalisation de la monnaie, *au sens où un ensemble de principes - fondés eux-mêmes en termes universels - vont désormais déterminer et de façon constante la politique qui sera menée par un Etat et ses structures déléguées. Et ces principes seront ceux de la défense de la valeur financière de la propriété.* Tel est le sens qu'il faut donner à la notion lockéenne de « défenses des propriétés » ; et ce sera notre première conclusion.

Mais il faut nuancer cette dernière affirmation, en observant que *d'autres éléments* devaient être évoqués dans cette discussion. En effet, et si l'on s'en tient aux arguments que nous venons de présenter, la défense de l'épargne reste ici encore purement statique. Il «ne» s'agit «que» de défendre la valeur des capitaux, alors que l'enjeu véritable pour l'épargnant est dynamique : et c'est d'ailleurs ainsi que l'aborde le Traité qui évoque l'idée d'extension de la propriété. Il était donc indispensable de compléter cette défense de l'épargne par un argument destiné à la prolonger sur un terrain plus évolutif ; et cet argument ne peut être que macroéconomique. Mais nous devons attendre avant que de l'examiner, car Locke abordera cette question à partir d'une théorie élaborée et déjà largement diffusée à ce moment. Or nous n'avons fait jusqu'ici que l'effleurer. Pour pouvoir l'appréhender, il reste encore à prendre la mesure des outils conceptuels qui lui ont été nécessaires et notamment cette fameuse question de l'abstraction et des fonctions de la monnaie qui en formaient le passage obligé.

f - la dimension abstraite du concept de monnaie

Car il faut voir que cette idée de convention que Locke oppose ainsi à Thomas, ne faisait pas que modifier le sens normatif/juridique de l'idée de «valeur du métal monnayé», elle en changeait aussi la forme, notamment par le caractère *d'abstraction* qu'elle conférait à l'idée de « monnaie ». En effet, à partir du moment où l'on parlait de convention humaine, ce terme de «money» ne pouvait plus renvoyer à la réalité matérielle qu'il signifiait pour les contemporains de Locke. « Money » renvoyait au contraire à un ensemble complexe : un métal « durable », un acte de pensée prêté aux hommes – la convention – une unité formelle et in fine un signe issu du monnayage ; qui plus est dans un rapport en partie normatif à la réalité désignée. Elle devenait donc *un concept*, que l'on devait donc distinguer des objets monétaires qu'elle désignait.

Il faut alors se tourner vers la propre philosophie de Locke pour en comprendre la portée, et notamment vers son Essai philosophique : car Locke y explique que les idées morales entretiennent un rapport particulier à la réalité qu'elles désignent. Elles sont d'abord des abstractions, ce que pour Locke seront tous les concepts ; mais en tant qu'abstractions elles seront avant tout portées par des raisonnements. La formule de l'essai se suffit d'ailleurs à elle-même «*la morale est capable de démonstration aussi bien que les mathématiques*»²⁶. Partant de là, l'ensemble des notions du champ de réflexion moral – et la monnaie en est une désormais - seront considérées comme construites par la pensée pour n'être confrontées que dans un temps ultérieur à la réalité humaine ; ou pour le dire dans les termes de Locke, seront des modes mixtes. Et Garo n'a pas tort de souligner « *Locke considère la*

²⁶ Locke : Essai philosophique sur l'entendement humain- III 11 16 , cité par Tully [Tully-1992]

monnaie comme un mode mixte, dans la mesure où sa dénomination conventionnelle l'arrache à tout modèle dont elle ne serait que la copie» [Garo-2000].

On notera ici que Locke laissait encore ouverte la question du rapport entre ce mode mixte de monnaie et les monnaies réelles utilisées sur le marché. Il est d'ailleurs logique qu'il ait admis l'existence théorique de plusieurs types de monnaie – c'est-à-dire le principe du billet de banque – même s'il sera très scrupuleux sur les conditions pratiques de son émission : *«perhaps [these] bills might pass as valuable Considerations among your own People» [SC-32]* Mais il ne s'agit là que d'un aspect somme toute mineur de cette épistémologie nouvelle de la monnaie. Car en se détachant ainsi de la vieille idée de monnaie, Locke se donnait surtout les moyens d'aborder de façon spécifique la théorie économique et notamment d'atteindre cette idée clé de fonctions monétaires.

g- du concept abstrait de monnaie aux fonctions macroéconomiques de la monnaie

En effet à partir du moment où la monnaie était posée comme une idée abstraite rien n'empêchait d'en compléter la description par d'autres qualifications. Locke l'a d'ailleurs souligné dans son Essai : les idées complexes peuvent être évolutives notamment dans l'univers de la morale : *« les idées sont variables, en fonction des propriétés sélectionnées par ceux qui emploient ce terme »*. Partant de là, il est logique qu'il ait atteint cette idée de fonctions monétaires que nous avons évoquée ci-dessus. Il suffisait de généraliser les usages constatés sur le terrain, et qu'il décrit ainsi *“Now Money is necessary to all these sorts of Men, as serving both for Counters and for Pledges, and so carrying with it even Reckoning, and Security” [SC- 31]*. C'est pourquoi Locke écrit, au début de la partie théorique des Considérations : *« In Money there is a double Value, first as it is capable by its Interest to yield .. a yearly Income...in this it has the Nature of Land, [and] to procure us the Necessaries of life by exchange... in this it has the Nature of a Commodity»[SC-49]*. On notera ici deux points : d'une part que Locke fait dériver directement la fonction financière de la monnaie de cette fonction de réserve qu'il a fondée dans son Traité ; mais aussi qu'il ne fait apparaître la fonction d'intermédiation de la monnaie que comme une seconde fonction – ce qui renvoie à l'ordre dans lequel le Traité les a abordées. Mais on retiendra ce passage surtout comme la définition historique et désormais achevée des deux fonctions de la monnaie : *et on le sait, cela veut dire que rien n'interdit désormais à Locke de pénétrer dans l'univers de la macroéconomie.*

Il y a donc là aussi un lien clair entre la position philosophique de la monnaie, cette question des fonctions monétaires et celle de la construction de la théorie économique. Et l'on peut dire que ce lien est la réponse de Locke à ce « problème de pensée » auquel son époque s'affrontait. Il est donc tout à fait logique qu'il ait réussi à se doter d'une vision complète du système financier : c'est-à-dire aussi bien de son rôle dans une économie, de son mode de fonctionnement normal, mais aussi de ses dysfonctionnements. C'est ce que nous allons voir dans notre deuxième partie.

Mais il nous faut marquer un temps d'arrêt, avant que de l'aborder, pour revenir sur le débat que nous avons évoqué dans notre introduction, concernant le processus de construction de la pensée de Locke. Car là encore, nous allons toucher à la mécompréhension de sa pensée.

Conclusion intermédiaire : la construction de la pensée de Locke

En effet un des aspects les plus étonnants de ce débat sur la propriété est l'importance qu'il a accordée au thème de la construction de la pensée de Locke : en entendant par-là démarche cognitive par laquelle il aurait construit les principales notions exposées dans son Traité. Locke, en effet a été un auteur très engagé dans la vie politique de son époque, et la question s'est posée de l'influence des combats qu'il a menés sur sa propre pensée politique, notamment pendant la période cruciale qu'on appelle « crise de l'exclusion » (début des années 80). On est allé d'ailleurs très loin dans ce débat, en prétendant reconstituer ce processus à l'aide des brouillons qu'il a laissés, d'aucuns y cherchant même la preuve du caractère purement politique (i.e. : non philosophique) de son Traité : ainsi la célèbre

formule de Laslett « *[Two treatise] was an exclusion tract* » [PDT-p47] qui signifie que le Traité de Locke n'avait pour seul propos que de plaider pour l'extension des pouvoirs du Parlement (position défendue par les whigs lors de cette crise).

Cet usage de brouillons est quand-même discutable sur le plan déontologique. Mais était-il seulement nécessaire ? Là encore nous ne le pensons pas, au moins pour ce qui est de cette théorie de la propriété. Car il est très facile de reconstituer le processus de pensée qui y a conduit en s'appuyant tout simplement ... sur les textes publics de Locke : c'est-à-dire in fine en comparant les versions de ses Considerations et en y mesurant la progression de sa théorie monétaire. Et cette comparaison²⁷ fait ressortir deux points

➤ que Locke a maîtrisé très tôt la plupart des données théoriques de cette discussion : depuis l'idée d'intérêt naturel, jusqu'à cette idée de double fonction de la monnaie sur laquelle nous avons fortement insisté (probablement pour des raisons liées à sa proximité avec la physique Newtonienne on le verra ci-après) ;

➤ mais qu'il l'a fait sur la base d'une compréhension « hésitante » de la nature de la monnaie : en entendant par là qu'il maîtrisait les notions d'usage de la monnaie, de fonction monétaire (les citations du paragraphe II –g sont communes aux deux textes) ; mais en laissant pendantes les questions liées du statut du gage et du concept de monnaie. Ainsi en est-il de cette citation – la plus avancée des premiers écrits – où Locke aborde le gage (« pledge ») de façon solidaire de la monnaie. « *The necessity of a proportion of money to trade depends .. on money as a pledge, for since the bill I received from [someone] will not accepted [if] he not knowing that the man bound to me is honest and so is not valuable enough to become a current pledge (at the reverse universal consent has annexed to silver and gold [an] intrinsic value* » [EW-11]

Cette façon de voir signale que Locke connaissait bien le gage, mais savait encore mal le distinguer de la monnaie. C'est pourquoi il n'y a encore ici ni primat clair de la fonction de réserve de valeur, ni clarté sur la nature abstraite de la monnaie – à l'image en quelque sorte des métallistes de son époque. Et ce sont là des faiblesses qui signalent que sa vision monétaire était encore inachevée. Or on l'a vu précédemment, cet écart se situe au coeur même de son débat avec la tradition jusnaturaliste. Partant de là on peut comprendre que ce qui s'est joué entre ces différents écrits est avant tout d'ordre philosophique : il s'est agi de mener sur le fond le débat nécessaire sur la nature de la monnaie, c'est-à-dire en se situant aussi bien sur le plan de la justice (avec ses contreparties sur l'épargne) que de l'épistémologie. Et c'est avant tout la rédaction du Traité qui témoigne de cette réflexion

Disant cela nous ne prétendons pas dater précisément cette évolution – une question totalement indécidable selon nous, comme indiqué dans la remarque ci-dessous²⁸. De même ne cherchons nous pas à aborder l'ensemble de la construction du Traité. Celui-ci renvoie à des enjeux bien plus larges que le seul statut de la propriété, puisqu'il fera de la *nature du pouvoir* politique son objet essentiel. Et nous le citons à dessein : " *si l'on ne veut pas donner l'occasion de penser que tout gouvernement terrestre est le seul produit de la force...il faut ... découvrir... une autre origine du pouvoir politique*" [TGC-1]. Mais en réalité l'enjeu de ce débat moderne portait essentiellement sur ce passage sur la propriété, dont on voulait avant tout relativiser la portée. Car in fine on voulait démontrer que Locke n'avait écrit ce Traité qu'en termes politiques voire même historiques et non pas philosophiques comme le voulait la tradition. " *To call [the treatise] 'political philosophy'* » dit bien imprudemment

²⁷ Cf sur ce point notre document de travail (Structure comparée des différentes versions des Considerations à partir de Locke on money de P Kelly)

²⁸ On doit rappeler que Locke va rééditer ses Considerations fin 95, soit près de 4 ans après le débat au Parlement. Le texte n'inclut qu'un correctif d'importance mais sur la partie monétaire. On pourrait donc soutenir, au vu de la distance importante les séparant, que Locke a évolué sur cette période par rapport à son Traité : en précisant encore sa conception – ici théorique - de la monnaie. Mais avec quel bénéfice ? Car l'enjeu est moins l'histoire personnelle de Locke que la *nécessité d'un détour philosophique* visible dans le Traité pour penser la monnaie et la propriété ; et cette nécessité resterait inchangée.

Laslett «*to think at him as a political philosopher is inappropriate*» [PDT-85]. A notre sens, ce débat sur la monnaie montre la vanité de cette allégation.

Partie DEUX : L'institutionnalisation du système financier anglais : une application du Traité de Gouvernement Civil

La théorie de l'intérêt de Locke a connu un regain d'intérêt significatif au XXème, lorsque la Théorie Générale de Keynes a cru devoir s'en réclamer. Tel est le cas de la thèse de Diatkine [1986] dont la lecture des Considerations est sans doute l'une des plus poussées du XXème siècle²⁹ avec celle de Vaughn [1980].

Mais cet emprunt a été pour le moins paradoxal. Car d'un côté Keynes s'est largement appuyé sur la conceptualisation de Locke, lui empruntant trois de ses principales notions, respectivement : le prix d'offre du capital, la préférence pour la liquidité et l'efficacité marginale du capital. Mais d'un autre côté l'objectif politique qu'il poursuivait allait dans un sens opposé à celui défendu par Locke : car là où Keynes cherchait à réfuter les politiques de soutien à l'épargne, Locke, au contraire, leur a accordé un rôle moteur pour la croissance économique. On ne saurait être plus éloigné.

La vérité oblige à dire que cette divergence n'a pas vraiment été maîtrisée. En témoigne la sévère critique que Keynes va porter aux théories de son époque sur le rôle moteur de l'épargne (dans la croissance), mais sans comprendre que Locke adhérerait justement à de telles théories. Keynes explique en effet que c'est le rôle du système financier que d'ajuster automatiquement l'épargne et l'investissement, ce qui interdit toute idée de relation causale entre ces grandeurs (id est : que l'épargne soit « cause » de l'investissement) : « *on se figure [à tort] qu'un déposant et sa banque peuvent .. faire disparaître l'épargne dans le système bancaire de sorte qu'elle soit perdue pour l'investissement .. ou à l'inverse que le système bancaire [permet] des investissements sans épargne correspondante* »³⁰[102,103]. Or Locke défendait explicitement l'idée inverse, en faisant même un argument central dans sa critique de la baisse de l'intérêt : “*for the Bankers paying at most but Four per Cent. and receiving from Six to Ten per Cent. .. could be content to have more Money lye dead by them, than now when it is higher* (nous soulignons) “ [SC-7]. En d'autres termes, Locke affirme craindre par-dessus tout ...ce que Keynes, lui, juge impossible : le quiproquo est pour le moins spectaculaire. Mais il peut se comprendre du contexte et notamment du contexte institutionnel dans lequel écrivaient ces auteurs. En effet Keynes écrit à un moment où malgré la crise des années 30, les circuits financiers et la gestion de la monnaie étaient restés fluides et maîtrisés par la banque centrale : de façon suffisante en tout cas pour qu'il ait pu parler en ces termes des relations de l'épargne et de l'investissement. Et de même en a-t-il été de sa thèse sur « le » taux d'intérêt qu'il posera comme unique sur le plan théorique : ce qui suppose que l'arbitrage sur les taux était lui-aussi effectué de façon efficiente.

Mais en a-t-il été toujours ainsi ? L'illusion théorique le voudrait. Mais ce n'est pas du tout le cas : ces circuits financiers ont même été longtemps un problème comme en témoignent ces formules

²⁹ Diatkine a cherché à montrer l'existence d'un parallèle entre l'approche de Keynes et celle de Locke en pointant la dimension financière des Considerations. Mais faute de mesurer les enjeux monétaires de cette théorie, il va échouer – il le reconnaîtra - à proposer une lecture convaincante des Considerations [Diatkine-conversation personnelle].

³⁰ L'argument de Keynes est en fait très technique : « *personne ne peut épargner sans faire un acquêt quelconque [via le système bancaire]* » (Op.cit-p102), ce qui veut dire que l'ajustement entre les deux grandeurs est inhérent à la fonction d'intermédiaire financier qui est celle des banques.

répétées, chez Locke, sur la difficulté de drainer les capitaux « dormants » vers le négoce : « *money [is] necessary to the carrying on of trade* » [SC-17] ; « *the multiplying of Brokers hinders the Trade ... by making the Circuit, which the Money goes, larger, and in that Circuit more stops.. to the prejudice of Trade* » [SC-42]

En fait la cohérence et la fluidité de ces circuits, de même que l'efficacité de ces arbitrages, ont dû être construits avec le temps. C'est toute l'histoire d'ailleurs de la régulation effectuée par la Banque centrale, laquelle va réussir peu à peu à structurer ce système bancaire et ces modalités du crédit. Mais avant d'en construire les outils, il a fallu *penser* cette régulation et penser la régulation veut dire accéder à l'idée extrêmement élaborée d'une action spécifique de l'Etat pour permettre une action libre, mais de facto coordonnée de ses mandants. Or on ne pouvait pas penser cette régulation sans en penser la *finalité* et celle-ci devait être – on le comprend intuitivement – de financer les entreprises : c'est-à-dire sans *penser à l'inverse* de ce que posera Keynes. Aussi, et si l'on veut comprendre ce qui se joue entre les deux auteurs il faut partir de cette idée : que c'est à Locke que l'on doit d'avoir effectué le premier pas – décisif - dans cette direction. Et tout s'est passé comme si Keynes avait extirpé la structure théorique de Locke du contexte institutionnel dans lequel elle avait été pensée, pour la mobiliser dans un contexte différent. On pourrait donc lui reprocher - non pas sa théorie en tant que telle, ce n'est pas notre objet – mais d'avoir occulté la dimension institutionnelle de cette discussion. Aussi notre propos sera-t-il celui-là : de redonner le sens de cette position de Locke, et nous le ferons en deux temps :

- d'une part sur le plan théorique, paragraphe III, en soulignant comment Locke a pu penser ce rôle moteur de l'épargne dans l'investissement des entreprises. En fait, Locke va décrire un modèle théorique liant par le biais de l'intérêt, ce qu'on appelle l'offre financière (« *ready money* ») et la rentabilité des entreprises : ce qui mettait l'accent sur l'épargne et l'optimisation de cette offre via l'intermédiation financière. Et c'est ce modèle que nous détaillerons.
- Puis nous aborderons les enjeux spécifiques de cette intermédiation – paragraphe IV – en nous interrogeant sur l'analyse que Locke a pu faire de ces dysfonctionnements. Il s'agit là d'une analyse étonnamment moderne, on le verra, car Locke va avancer l'idée d'une « dissymétrie structurelle de compétence » entre les acteurs concernés. Mais notre propos sera surtout d'en préciser les enjeux d'ordre institutionnel, et nous le ferons dans une double relation : en les comparant aux mesures auxquelles Locke a participé et à cette fameuse théorie de la propriété. Il nous sera facile sur cette base de montrer sur quelles bases – autant philosophiques que théoriques – ont pu être édifiées les premières Institutions financières d'Angleterre.

A dire le vrai nous aurions pu nous passer de ce détour par le modèle théorique de Locke. Car pour appréhender sa position institutionnelle, la seule conclusion sur le rôle de l'offre dans la croissance pourrait suffire. Mais ce détour est important ici pour une raison liée à la manière dont on comprend aujourd'hui le libéralisme économique. En effet on s'accorde à penser que cet aspect de la doctrine libérale est avant tout le fruit d'un effort de conceptualisation ou « d'analyse économique » comme dit Schumpeter : l'idée étant que ce libéralisme a très longtemps fait corps avec la conception d'un système marchand autonome de l'Etat, et qu'il a bien fallu expliciter sur le plan théorique. Or dans ce processus – là aussi cela se comprend – c'est le concept de capital entendu dans son sens macroéconomique, qui aurait joué le rôle décisif. C'est notamment la thèse de Schumpeter, lequel expliquera que c'est d'avoir construit l'idée de capital qui a fait basculer la théorie économique de sa période « mercantiliste » vers sa période « classique ». Et Schumpeter accusera Locke, justement, de n'avoir pas l'avoir atteinte " *la théorie de Locke [est] une forme embryonnaire de ... la théorie suédoise des fonds prêtables (...) i.e : l'intérêt [se lit] dans un rapport particulier à l'argent distingué des biens que l'on acquiert grâce à lui.*"³¹. Mais telle est aussi de facto la position de nombre de

³¹ Schumpeter - Op.Cit.-pp457,458. Distinguer l'argent des biens qu'il permet d'acquérir revient, dans la théorie Suédoise, à ne considérer le système financier que comme un marché de l'argent.

philosophes postérieurs à Laslett lesquels ont soutenu que le contexte dans lequel écrivait Locke lui avait interdit d'atteindre ce degré de conceptualisation. A l'image de Skinner, voire de Spitz³².

Notre propos dans ce qui suit va donc être de reprendre ce débat, et de montrer que c'est à Locke essentiellement que l'on doit d'avoir schématisé cette vision libérale. C'est pourquoi nous entendrons désormais « capital » dans son sens macroéconomique. Mais il s'agira là – et nous nous en excusons d'avance auprès du lecteur – d'un débat très technique où l'on verra l'effort de Locke pour repenser à neuf toute la théorie économique. Aussi, dans un souci de lisibilité notre choix sera d'employer la formalisation moderne pour présenter les positions de Locke, les citations nombreuses permettant de rappeler les termes par lesquels Locke y a accédé.

III – L'intérêt naturel, le marché du capital et le rôle dynamique de l'épargne

La théorie de l'intérêt naturel de Locke est une théorie marginaliste, visant à prouver l'existence d'une norme objective pour le taux d'intérêt – dit alors « naturel » - et qui la fait dépendre de deux grandeurs macroéconomiques. On peut la résumer en deux propositions : l'offre financière (« *ready money* ») joue négativement sur ce taux naturel (le taux baisse quand l'offre est abondante), et la rentabilité des entreprises - elle-même lue en termes marginaux – joue positivement : d'où l'idée d'un équilibre possible. Il s'agit donc d'un double calcul différentiel, directement inspiré du calcul des fluxions de Newton, et dont on notera que Locke est le premier auteur à l'introduire dans la pensée économique.

Mais il y a une sorte de déséquilibre entre ces deux propositions. Car si on fait abstraction de l'analyse du système bancaire – nous ne l'aborderons qu'au paragraphe IV - la première proposition de Locke ne posait pas trop de problèmes de compréhension à ses lecteurs. Par contre la deuxième était plus délicate à expliquer : d'abord par la difficulté de ce calcul marginal que Locke applique à une valeur abstraite, la rentabilité du capital, mais aussi, voire surtout par ses enjeux épistémologiques. Car parler d'équilibre entre intérêt et capital c'était établir un lien forcément transversal (macroéconomique) entre les trois grandes sphères de l'économie - la sphère financière, celle de la production et celle du marché : où, justement, le capital se valorise. Or on le sait la pensée de l'époque ne savait pas théoriser de telles transversalités. Locke devait donc accorder une attention exceptionnelle à sa démonstration, en s'attachant notamment à donner un sens objectif (et donc transversal) aux notions clés de l'analyse antérieure – comme celle de rentabilité d'un actif ou celle de valeur. C'est pourquoi Locke va raisonner en termes de comparaison, en s'appuyant sur un modèle bien connu de ses lecteurs – le modèle de la rente foncière - et grâce auquel il va expliciter l'ensemble de ses conceptions. C'est ce raisonnement que l'on va détailler.

a – le modèle de la rente et la théorie de l'efficacité marginale du capital

Pour cela, Locke va prendre un parti simple en apparence, mais que sa discussion avec Thomas autorisait : celui de définir l'emprunt comme une location d'argent, et de le comparer à la location de la terre « *borrowing Money upon Use... receiv[ing] Profit for [this].. is as equitable.. as rent[ing] Land, and [giving] Money for the Use of it* » [SC-57]. Mais derrière cette simplicité, l'analogie était en fait très puissante si on l'appréhendait en termes généraux. Car on connaissait bien à cette époque les principes de la rente. On savait notamment calculer la relation entre la rentabilité d'une ferme et la rente qu'elle générait : l'une excédant forcément l'autre puisque c'est l'exploitation de la terre par le fermier qui permettait de la financer. Locke pouvait donc s'appuyer sur cette référence d'autant mieux

³² Ainsi Skinner [meaning and understanding-Op.Cit.-trad. JF Spitz]: «: "[Locke] vivait-il dans une société en train de connaître un tel processus d'accumulation du capital, que ce processus avait besoin d'une justification. [Cette] proposition apparaît fantaisiste." ; ou encore Spitz « les concepts qui servaient à désigner cette réalité n'étaient pas disponibles » à son époque [Spitz-2001].

partagée que le poids de l'agriculture était encore dominant à cette époque. Et l'ensemble permettait de se doter d'un modèle cohérent de financement d'une entreprise, en comparant l'acte de louer une terre au financement d'un actif par un entrepreneur. Et c'est précisément ce que va faire Locke, en expliquant que le principe d'un investissement était de rapporter un profit supérieur au coût de son financement. Et nous le citons longuement à dessein : "*my Money is apt in Trade, by the Industry of the Borrower, to produce more than 6% to the Borrower, as well as Land, by the Labour of the Tenant, is apt to produce more Fruits, than his Rent comes to*(nous soulignons)" [SC-56]

On notera ici une nuance avec l'approche des auteurs classiques – Ricardo notamment – lequel partira du modèle de l'entreprise industrielle, et on sait qu'il pourra aborder par ce canal la question du partage des revenus entre salaire et profit. Locke ne le pourra pas³³, mais il ne perdait in fine que peu en généralité. Car à l'époque l'agriculture était élaborée sur le plan économique incluant notamment un rapport très intégré avec le marché et ses évolutions. Il était donc possible de mettre ce modèle en dynamique – un mode de raisonnement émergeant à l'époque – pour obtenir ces fameux liens de détermination de l'intérêt. Et Locke raisonnera alors en trois temps :

- en soulignant d'abord *le processus d'ajustement* entre les besoins de financement et l'offre financière (« *ready money* »). Mais l'idée était largement acquise à l'époque, elle ne posait que des questions d'ordre empirique. On en verra la déclinaison ci-après ;

- puis en notant que le taux d'intérêt dépendait de *l'évolution* de la rentabilité commerciale, ce qui est la première formulation de cette fameuse idée d'efficacité marginale « *[As for land] that which raises the natural Interest of money is its aptness to bring .. to him that manages it, a greater Overplus of Income above his Rent* » [SC-72] et le lecteur soulignera la forme élaborée du raisonnement où Locke raisonne en marge – « *greater overplus* » – par rapport à la rentabilité.

- Il ne restait alors qu'à *généraliser ce point* à toutes les entreprises pour obtenir ce qui apparaît comme la première théorie macroéconomique de l'histoire : « *interest depends on the whole quantity of the then passing Money of the kingdom, in proportion to the general Vent of all the Commodities* » [SC-72].

C'est donc par un raisonnement très clair que Locke atteint l'idée d'un lien entre l'intérêt naturel et la rentabilité du négoce. Et l'on en pointera le caractère avancé, puisqu'elle sera énoncée dès les années 1670. Mais il faut prendre garde cependant à une conclusion trop hâtive sur ce sujet. Car nous venons de présenter la démarche de Locke sous forme d'un calcul, ce qu'elle est en réalité, mais abstraction faite des enjeux conceptuels que l'on avait à affronter pour l'affirmer. Or ces enjeux étaient nombreux – on en verra trois déterminants – et surtout parfaitement identifiables par ses lecteurs : à commencer par cette question du capital dont on peut voir que Locke la mettait en évidence.

b- Locke et l'invention du concept classique de capital

En effet il faut comprendre que le raisonnement que Locke est en train de tenir consiste à comparer l'évolution de certaines valeurs. Mais il ne pouvait le faire sans supposer que ces notions étaient déjà *comparables* sur le plan théorique. Or si pour nous la chose semble naturelle, l'époque avait du mal avec ce mode de conceptualisation, notamment pour ce qui concerne le calcul de rentabilité : car cette idée renvoie à un calcul technique de production, effectué dans des métiers différents comme l'agriculture, le commerce voire la manufacture. Et l'on considérait spontanément que cette diversité interdisait de la penser de façon homogène³⁴.

³³ Locke n'ignore pas le statut de salarié (« *workmen* »), ni sa différence avec celui de serviteur. Mais il raisonne dans le cadre d'un intérêt commun entre salariés et entrepreneurs [SC-35, 36], contrairement à ce que soutient Mc Pherson. Celui-ci a visiblement mal lu les « *Considerations* » [Mc Pherson-1971].

³⁴ La première tentative pour dépasser cette situation est de Petty [1662] ; mais elle ne sera pas concluante [Vidonne -1982]

Mais c'est en fait cette difficulté que Locke dépassait par son modèle : car il se donnait les moyens de comparer plusieurs secteurs d'activité en termes d'activité humaine (la terre et le commerce) et donc de se doter d'une vision générale de cette rentabilité. C'est d'ailleurs ce qui apparaît dans les passages qu'on a soulignés où il insiste fortement – au risque de la lourdeur – sur ce que c'est le travail qui valorise l'actif financé, qu'il soit « *labour of the tenant* » ou « *industry of the borrower* ». Mais qu'est-ce à dire sinon qu'on touche là à la problématique classique du *capital* ? Car il convient de rappeler que ce concept de capital s'est construit historiquement comme une généralisation de la notion d'actif, dont on posait qu'elle suivait les mêmes lois de comportement : id est quels que soient les métiers. Et cette idée ne sera obtenue que grâce au concept de travail que Marx appellera justement « travail abstrait » : c'est-à-dire par l'idée que seul le travail valorisait le capital. Or c'est bien cette idée abstraite que Locke atteint dans le passage qu'on a cité.

Nous sommes donc ici à un moment crucial où Locke atteint la première formalisation du concept de capital. Et l'on saura gré à Marx de l'avoir *a minima* suggéré³⁵ ; mais à cette restriction près que cette idée de capital restait encore limitée à un modèle simplifié. Il fallait donc la généraliser à l'ensemble de l'activité. Partant de là on se heurtait à la même problématique mais concernant le phénomène de la valeur de marché, notion déjà connue à l'époque pour déterminer le prix de marché, mais encore pensée dans le cadre de marchés particuliers. Locke l'abordera donc longuement pour démontrer son caractère d'objectivité. Mais nous en renvoyons l'étude en annexe, du fait notamment de son caractère trop technique.

Car l'important ici est de noter qu'il devait aborder cette question de la valeur de marché – « *marketable value* » - à deux niveaux différenciés, puisqu'en introduisant le « capital » il générerait du même coup la question spécifique de son prix de marché. Or il touchait à un point très délicat de l'analyse économique, lequel renvoie non seulement à l'analyse, mais à cette fameuse régulation financière. Il mérite explication.

c- La valeur, le prix d'offre et le marché du capital – le rôle de l'épargne

La théorie économique aborde la valeur du capital de deux manières, car il s'agit d'un bien marchand mais qui produit des revenus. On l'évalue en premier lieu à partir de ces revenus - et du *taux d'intérêt* - par la technique dite de la capitalisation, déjà connue à l'époque sous une forme élémentaire et proche du calcul de rentabilité [Petty-1662]. Mais s'il produit des revenus, le capital se vend aussi sur un marché et il a donc un prix – qualifié de « prix d'offre » par Keynes. Or si ces notions convergent en temps normal, elles divergent souvent en temps de crise, où l'on a l'illusion de pouvoir jouer sur l'intérêt pour compenser la baisse du prix du capital (la baisse de l'intérêt étant censée stimuler l'offre pour ces actifs). Il semble bien d'ailleurs que tel était le cas dans ce débat, ce qui pesait de façon indirecte contre la thèse que Locke défendait [SC-59].

C'est la raison pour laquelle Locke va mener un débat très précis sur ce point – qui retiendra justement l'attention de Keynes – pour faire valoir la spécificité du « marché du capital », et notamment le fait qu'il renvoyait à la capacité des épargnants d'en nourrir la demande. Il prenait donc un parti clair dans une question très sensible pour ses lecteurs. Mais ce qui nous importe ici est de noter qu'il va le faire en référence à une argumentation très proche de celle mobilisée dans le Traité à propos de l'extension de la propriété.

En effet, et en prenant l'exemple de la terre, Locke va d'abord affirmer l'existence d'un mécanisme de marché pour le capital, ce que tendaient à oublier ses interlocuteurs « *[that] which makes land as well as other things dear ; plenty of buyers and but few sellers* » [SC-61]. L'idée semble banale, et c'est sans doute la raison pour laquelle on y a peu fait attention. Mais en réalité elle était lourde de conséquences. Car derrière cette idée de « plenty of buyers » Locke voulait pointer le lien étroit de ce marché avec l'épargne et les logiques de son réinvestissement. Autrement dit, il en pointait la spécificité. Locke sera alors très explicite : soulignant fortement que le prix du capital

³⁵ Les Theorien de Marx citent cette formule du Traité à l'appui d'une telle interprétation : « *dans la plupart des revenus, 99 centièmes doivent être attribués au travail* » [TGC-40], [Marx-1976]

foncier montait dans les régions manufacturières, où résidaient suffisamment de « *thriving tradesmen* » [SC-61] capables d'investir pour développer leur patrimoine. Mais réciproquement le prix baissait dans ces régions où les propriétaires terriens étaient peu actifs « *[where] men live lazily upon the product of the land* » [SC-60]. Locke pointera d'ailleurs, et longuement, le surendettement de certains propriétaires, qui conduisait à terme à la vente des terres à bas prix. Et les mots choisis seront sans ambiguïtés : « *ill husbandry* », « *neglect of Religion* », « *ill Examples* », « *debauchery* » [SC-84,85]

L'affirmation avait évidemment des contreparties importantes sur le plan politique. Car on doit souligner que dans l'esprit de Locke, l'effectivité du marché du capital - et donc cette fameuse évolution des prix du capital foncier - dépendait de la fluidité du circuit financier et donc de la régulation de ce circuit, ce qui bien sûr éclaire l'enjeu de ce débat. Mais ce qui compte le plus ici est le lien qui s'impose avec la discussion menée dans le Traité au sujet du gaspillage et de l'épargne. Car ce sont bien les mêmes idées que Locke développe ici, la même critique du gaspillage, la même référence à l'épargne financière, et la même valorisation de l'accumulation des gens « industriels » : à ceci près qu'on se situe ici dans le cadre empirique d'une analyse de politique économique. Nous sommes donc ici, en quelque sorte, face à l'illustration de l'argument central de son Traité sur la propriété. Et l'on regrettera que cette illustration ait été à ce point négligée par les commentateurs - et notamment Kelly³⁶ - tant elle éclaire le contexte de sa rédaction.

Il est alors d'autant plus important de mettre ce passage en perspective, en montrant comme Locke l'a inséré dans son propre modèle macroéconomique. Car ce modèle vaut pour sa pensée économique comme pour sa pensée politique. Nous sommes même sur le point de pouvoir les comparer : il suffit maintenant de faire le lien entre cette analyse du capital et la manière dont Locke a abordé la fonction d'offre pour obtenir ce taux d'intérêt naturel (cf paragraphe III d).

Remarque sur l'interprétation d'Ashcraft – Dans « la politique révolutionnaire de Locke », Ashcraft a proposé une lecture « *strictement politique* » des positions de Locke : sa thèse étant que Locke défendait une vision radicale, c'est-à-dire « souverainiste », de la démocratie et que cette position faisait corps avec les intérêts de « *la classe industrielle [face] à l'aristocratie foncière gaspilleuse* » [PRL-p301]. C'est dans ce sens qu'il souligne ce passage des Considerations, lequel serait emblématique d'un tel point de vue, puisqu'il défend le droit du « *monied men* » [Diatkine]³⁷ à acquérir la terre, même à bas prix. On doit lui en savoir gré.

Malheureusement cette thèse fait fi totalement du jusnaturalisme de Locke, puisqu'en faisant de Locke un « souverainiste », elle exclut l'idée même de droits naturels. Ashcraft prétend d'ailleurs en faire « *l'hypothèse* » [PRL-p177]. Mais peut-on dire, comme il le soutient qu'elle révèle la logique politique qui sous-tendrait la théorie de Locke ? Pour cela il faudrait pouvoir lire ce passage comme la critique d'un groupe social ; et c'est vrai que toute approche socio-économique de ce texte y conduit. Ainsi Ashcraft « *la critique des propriétaires fonciers revient comme un leitmotiv dans les Considerations* » [PRL-p287] ; il parlera même de « *lutte de classes* » à ce propos. Mais il s'agit d'un authentique contresens qui oublie que Locke vise ici non pas des intérêts, mais des comportements, et qu'il le fait surtout en termes de morale, les termes que l'on a cités sont d'ailleurs suffisamment clairs. Or ce parti est pris dans une optique bien précise, qui est de justifier un choix d'ordre institutionnel (la régulation du circuit de l'épargne), mais dont la logique assumée est de construire un marché *effectif* du capital. Autrement dit c'est au jeu du marché que Locke veut confier la fonction de décider des valeurs relatives de la terre et du capital (ici financier) ; et cela signifie qu'il veut l'abstraire non seulement de tout jeu socio-politique à son sujet, mais aussi de tout pouvoir propre de l'exécutif (et donc de tout effectivité du souverainisme).

³⁶ Notons ici qu'il s'agit du seul passage de la partie théorique des Considerations réécrit par Locke en 1691, signe d'une évolution notable sur ce sujet depuis 1672 [Roche-2011]. Kelly a occulté ce point, en cherchant à lire le Traité à partir des seuls « *early writings* ». Il en manquera de ce fait l'enjeu financier [Kelly-2006]

³⁷ Le XVIII^{ème} siècle anglais sera marqué par un débat récurrent entre le « *moneyed interest* » et le « *landed interest* » [Diatkine-1986]. Pour certains auteurs ce sera la révolution financière qui le déclenchera, mais on en voit clairement ici un écho anticipé. Locke utilise souvent ce terme de « *monied man* » [SC-13]

Il n'est donc pas possible d'interpréter ce texte en termes purement socio-économiques, et la remarque va au-delà d'Ashcraft – cf aussi Diatkine [Diatkine-1986]. Car ce faisant, on occulte de facto la dimension institutionnelle de son propos, dont on va voir justement la logique se déployer dans l'analyse de la fonction d'offre.

d- La fonction d'offre financière : l'épargne et l'endettement

En fait la fonction d'offre financière posait peu de problèmes conceptuels dans les *Considerations*, car il ne s'agissait que de tracer une quantité censée peser sur l'intérêt : l'argent disponible pour le prêt aux entreprises. Son analyse empirique, par contre, avait de fortes conséquences, car elle signalait les facteurs sur lesquels jouer pour augmenter ces fonds. C'était bien sûr l'enjeu majeur de ce débat. C'est pourquoi Locke va adopter une approche *marginaliste*, dont on sait, justement, qu'elle sert à pointer l'existence de tels facteurs. Locke en fera même un usage systématique. Il convient cependant de rappeler que l'analyse marginale suppose qu'il existe un point d'équilibre au moins implicite dans les données qu'on manipule et par rapport auquel on raisonne en différentiel c'est-à-dire, pour les économistes « à la marge ». C'est par exemple la fonction de la « loi d'inertie » dans la physique newtonienne. Et c'est ce que va faire Locke, en posant l'hypothèse d'une stabilité de la quantité d'argent nécessaire au fonctionnement du commerce : « *[it] show the necessity of a Proportion of Money to Trade* » [SC-33]. Cette formule aura un fort écho dans la pensée économique ; et Locke l'énonce ici pour la première fois de son histoire. C'est pourquoi il va la fonder sur une longue explication de ce qu'on appelle le circuit économique, dont on a parfois souligné l'exhaustivité [Diatkine-1986]. Mais au-delà de son aspect statistique, son objet était de pointer la sensibilité de l'argent destiné aux entreprises à ces deux facteurs « marginaux » que seront selon lui

➤ *l'endettement et l'épargne* : Locke reprenant son analyse sur le jeu de l'épargne et du gaspillage, mais pour souligner son effet sur l'offre financière. Et sans surprise, il fera valoir que l'endettement – qui est ici l'opposé de l'épargne – pesait négativement : « *where the Debts of the People are grown to a greater proportion ...will make Money scarce, and consequently consequently Interest high* » [SC-10].

➤ *le commerce extérieur* : Locke expliquant qu'une balance commerciale positive permettait d'augmenter l'offre financière dans le pays, une thèse très courante car le commerce international se faisait en métal : « *Silver is brought in only by an over-ballance of trade* » [FC-16].

On doit cependant insister sur ce que Locke ne plaide pas ici pour des mesures protectionnistes, il en a même souvent suggéré l'inefficacité [SC-22]. En fait Locke amorce ici un raisonnement cyclique : l'idée étant de présenter la balance commerciale comme le résultat des progrès du négoce d'un pays, lesquels se renforçaient en retour de l'afflux financier qu'ils provoquaient. C'est d'ailleurs dans ce sens qu'il animera le « board of trade » dans les années 95 [Laslett-1957]. Mais dans ce débat sur l'intérêt, l'essentiel de ses conclusions se concentrait sur l'idée d'un lien direct entre intérêt et la capacité de drainer l'épargne pour financer le négoce.

Il ne restait alors qu'à généraliser ce point pour obtenir la relation entre l'intérêt et la rentabilité du capital commercial, ce que Locke fera par la formule déjà citée : « *interest depends on the whole quantity of the then passing Money of the kingdom, in proportion to the general Vent of all the Commodities* ». Textuellement la thèse signifiait que l'intérêt était *fonction directe* de la rentabilité moyenne du capital commercial. Et implicitement, elle permettait de rapporter cette valeur à l'offre financière pour achever de déterminer le taux d'intérêt naturel (la fonction d'offre étant déterminée par l'argent disponible dans le pays).

C'est pourquoi Locke arrêtera son calcul sur cette formulation.

e – Du modèle théorique à l'enjeu de la régulation

Evidemment un tel modèle semblera limité sur le plan théorique puisque Locke se cantonne aux seuls champs commercial et foncier. Mais on l'a dit, l'enjeu de cette époque était avant tout

conceptuel. Il était de savoir distinguer la nature des revenus en jeu dans un prêt financier pour en tirer les liens macroéconomiques qui expliquaient l'intérêt. Or c'est bien ce que fait Locke ici, puisqu'on peut lire dans son modèle non seulement l'explication du taux naturel de l'intérêt, mais son lien avec la notion de valeur ainsi qu'avec l'ensemble des notions constitutives du capital (le marché du capital, sa rentabilité, le prix d'offre, allant jusqu'à l'évocation de son taux de profit³⁸). Locke en a même proposé une analyse dynamique, en insistant sur l'épargne et la logique de financement des entreprises, laquelle apparaît in fine comme le facteur principal de leur croissance.

Il n'est donc pas possible comme l'ont fait les Schumpeter, Skinner ou Spitz, d'arguer de la complexité des concepts de l'économie classique, et de la méconnaissance qu'en avaient ses contemporains pour dénier à Locke le statut d'économiste libéral. Au contraire, même ; nous sommes ici face à une avancée majeure où Locke annonce tout à la fois l'idée moderne d'une macroéconomie et explicite les notions de capital et de valeur. On pourrait même poser que Locke a obtenu une part essentielle de la formalisation dite IS/LM³⁹ qui a servi de base à presque tous les modèles macroéconomiques de l'après-guerre. Et nous sommes ici à la fin du XVIIème ! Aussi l'on rejoindra ici la formule de Letwin, sur l'importance et la difficulté d'un tel saut de pensée [Letwin-citation en exergue].

Mais au-delà de cette dimension proprement théorique, il nous faut souligner la dimension politique de cette position. Car le propos de Locke n'était pas principalement, analytique. Il visait à fonder une action politique alternative à celle de la baisse de l'intérêt prônée par Child. Or en pointant le rôle de l'épargne dans le financement des entreprises, Locke ne se distinguait pas directement de ses contradicteurs : Child, lui aussi, soulignait l'importance de l'épargne. Mais Locke le faisait d'une façon spécifique en pointant l'existence d'un système financier – par le biais de ce taux d'intérêt naturel - et donc d'une fonction qu'on pouvait lui attribuer : celle de développer l'offre financière aux entreprises.

Partant de là on comprend mieux le sens de son adresse au Parlement. Car là où l'on plaidait la désintermédiation, Locke soulignait au contraire la nécessaire transformation financière de l'épargne. Et toutes ses analyses convergeront vers l'idée qu'il convenait d'optimiser cette transformation, c'est-à-dire – comme on l'a dit d'entrée - de réguler le système financier. Il était donc logique qu'il en fasse un enjeu majeur de ses recommandations. Et notre propos, dans ce qui suit, sera de suivre son argumentation.

Mais le plus judicieux est de le faire à partir des mesures financières qui seront prises à l'issue de ce débat et sur lesquelles Locke a fortement influé : notamment la refonte des monnaies, et la création de la Banque d'Angleterre. Non pas que ce soit formellement indispensable car notre objet est avant tout la position de Locke et ses contreparties en termes de théorie de la propriété. Mais ces mesures étaient au cœur des enjeux politiques de cette période et le fait est qu'elles *ont posé dans la pratique* ces questions relatives à la monnaie, la loi et la propriété. Il va donc nous suffire de suivre l'attitude de Locke dans ce processus historique et on verra qu'elle était l'image même de sa vision de la propriété.

IV – Locke, la propriété et l'institutionnalisation du système financier anglais

³⁸ Locke écrit "*now they ... borrowing merchant and lender ...divide the profit equally at Six per Cent*" [SC-13]

³⁹ Sur le plan formel l'intérêt du modèle IS/LM, dû à Hicks [1977], est d'avoir élaboré l'idée d'une double détermination macro-économique, mettant en relation l'épargne, l'intérêt et l'activité productive. Partant de là, on peut dire que Locke a non seulement anticipé sur cette idée, mais largement maîtrisé le rôle de la fonction d'offre financière dans la formation du taux d'intérêt – avec quand même plus de 250 ans d'avance ! La différence majeure réside dans la modélisation des revenus de la production (profits, salaire et épargne) que Locke n'aborde que de façon superficielle d'un point de vue moderne.

Le processus d'institutionnalisation du système financier anglais s'est déroulé sur un temps assez court, et selon trois étapes :

➤ La banque d'Angleterre a été créée en 1694 comme une institution de crédit semi-publique – id est comme une structure privée fonctionnant sur privilèges publics⁴⁰ - ce qui était un choix très innovant. Et on l'a fait autour de deux missions 1. La banque aura d'entrée un rôle central dans le financement de l'Etat, ce qui veut dire que le capital qu'elle va réunir sera régulièrement prêté au Trésor. 2. Mais elle aura aussi la mission de financer les entreprises, un rôle déjà plus classique pour une grande banque, et qu'elle exercera au départ en mode concurrentiel.

➤ A sa demande, entr'autres, va s'engager la refonte des monnaies, que l'on a déjà présentée et dont on sait que l'enjeu était aussi de répondre aux projets de dévaluation.

➤ Enfin le premier monopole d'émission lui sera accordé à la suite du conflit avec la Land bank, début 97, et après qu'on eût constaté le caractère impraticable d'une concurrence sur l'émission de billets (à l'époque, privés).

Il y a donc une vraie cohérence dans ces décisions, car on a réussi ainsi à intégrer dans une même logique la politique monétaire, la régulation du crédit, et la gestion de la dette souveraine. Mais en réalité ce système n'a pas été pensé en tant que tel, comme en témoigne l'absence de textes programmatiques qui l'auraient annoncé. On peut d'ailleurs douter qu'un tel programme ait pu être possible tant cette initiative était innovante pour l'époque. Et l'on doit plutôt la comprendre comme une succession de décisions prises en fonction des événements et dont la stabilité tient surtout aux principes pratiques que l'on a mis en avant. La question qui se pose est donc moins celle de l'influence directe de Locke⁴¹, que de mesurer en quoi ses positions convergent avec ces principes, et donc les éclairaient en termes théoriques.

Et elle se pose à deux niveaux : en termes financiers, d'abord, car il convient d'interroger l'analyse qu'en proposent ses deux *Considerations*. Mais elle se pose aussi en termes politiques, car nous en attendons un éclairage sur sa théorie de la propriété. C'est ce à quoi ce dernier paragraphe est consacré.

a- la théorie financière des Considerations

La théorie financière de Locke est hélas mal connue, malgré les emprunts faits par Keynes ; car on en sous-estime l'enjeu politique⁴². En fait l'essentiel apparaît dans les premières *Considerations*, car il s'agissait de justifier sa proposition de régulation du système financier. Il fallait donc avant tout expliquer le comportement des acteurs financiers, et non pas simplement les condamner moralement. Et Locke va le faire autour des propositions ci-après, mais qui toutes découlent d'un principe général : la nécessaire fluidité des circuits financiers.

Il s'agit bien d'un principe, car Locke considère - mais il n'est probablement pas seul à ce moment - que le plus grand risque que court l'économie est le manque de financement. « *Money [is] as necessary to Trade, as Food is to Life* » [SC-6]. Or d'après lui ce manque renvoie à deux raisons : d'abord à une faiblesse de l'argent disponible dans le pays, du moins était-ce l'opinion générale. Mais il tient aussi - et ici, surtout - à la qualité même des circuits financiers, c'est-à-dire à leur capacité à faire circuler la monnaie jusqu'aux entreprises : le risque étant pour Locke de pas réinvestir des capitaux dormants, « *so Trade decay for want of Money* » [SC- 42]. Et Locke verra deux facteurs principaux à un tel risque : un trop grand besoin en fond de roulement des principaux acteurs [SC-33 à

⁴⁰ Andreades qualifie la Banque d'Angleterre à son départ, de « *service public de la communauté commerçante* ». Sans doute avec justesse. [Andreades- 1904]

⁴¹ Cette période est marquée par une forte proximité entre les dirigeants whigs du pays, les milieux commerçants et certains intellectuels, dont Locke au premier chef. Il est donc périlleux d'attribuer à un acteur intuitu personae la paternité de telle ou telle mesure. Toute autre par contre est sa justification théorique.

⁴² Tucker [1960] va cependant noter l'importance que Locke accorde à la spéculation, mais de façon trop rapide à notre sens.

43], mais surtout une épargne mal employée. Locke va donc juger le système financier à cette aune et l'on peut résumer ses thèses en cinq points.

➤ *Le rôle des banques peut être positif pour l'économie* : il s'agit là de l'enjeu direct de ce débat puisqu'on l'a vu, son adversaire plaidait pour une désintermédiation financière. Or telle n'est pas la position de Locke, lequel admet que les banques peuvent aider à financer les entreprises. Ainsi en est-il de son analyse du circuit économique où il écrit : « *in some great Towns, where the Bankers are ready at hand to buy Bills ...for short time at great Interest, there perhaps the Merchant is not forced to keep so much Money by him* » [SC-41]. Sans doute en juge-t-il ainsi à contre-cœur, puisqu'il qualifiera souvent ce même système bancaire de « *monopoly* ». On peut même présumer que Locke a évolué sur la question depuis ses écrits initiaux où son attitude était plus qu'ambigüe. Mais ce ne sont pas les réticences qui comptent ici, mais *l'existence même* des banques, et qu'elle soit désormais un fait acquis, qu'elle relève d'un consentement général : « *by consent* » dira-t-il (déjà cité). Et l'on connaît l'importance de cette idée de « consentement » sous sa plume.

Mais une chose est d'admettre l'existence des banques, autre chose de juger de leurs fonctionnements actuels. Or Locke est très critique à ce propos, et cela se repère dans les points ci-après

➤ *Laissé à lui-même le système bancaire est inefficace* : il s'agit là de sa thèse centrale qui signifie que l'intermédiation bancaire s'effectue rarement de façon optimale (i. e. à l'image d'un marché de commodités). On la présente ici dans un langage post-kéynésien, car Locke va se fonder sur une idée proche de celle d'« asymétrie d'information » par laquelle on juge aujourd'hui des marchés déséquilibrés : en soulignant l'écart de compétences qui existait de façon structurelle entre les banquiers et leurs clients, et notamment les épargnants⁴³. « *Most of those that had not the Skill, put it in the Bankers Hands, where it was ready at their Call* » [SC-6]. Et c'est l'asymétrie de compétences qui explique pour lui ce phénomène d'inefficace, dans la mesure où les banquiers « *skilled in the Arts of putting out Money according to the...natural Value* » [SC-2-3] utilisent la moindre évolution du marché à leur avantage, là où les épargnants ne peuvent que subir ces évolutions.

➤ Il existe un *risque de retrait de certains épargnants* en cas de baisse prolongée de l'intérêt. Ce point va être retenu par Keynes, qui parlera à ce propos de « préférence pour la liquidité ». Il signifie que l'épargnant tendra à refuser de prêter son argent y compris au banquier – et donc à thésauriser – si le gain espéré devient trop faible par rapport au risque encouru (on ignorait bien sûr la garantie de dépôt à cette époque). « *It discourages Lending at such a disproportion of Profit, to Risk* » [SC-14].

➤ *L'allocation financière s'effectue de manière non-optimale* : ce point est le vrai cœur des préoccupations de Locke, on le verra encore ci-après. Il signifie qu'au-delà de la spéculation, Locke a voulu pointer l'écart structurel entre les besoins financiers objectifs de l'économie et la répartition des prêts. Et il laissera clairement entendre que l'on favorisait la capitale au détriment du reste du pays : « *current of running Cash, which now takes its course almost all to London* » [SC-103]

On doit cependant se représenter qu'en contexte de pénurie une banque joue de facto un rôle de service public pour la plupart des crédits « traditionnels » : certificats de dépôt, et partiellement l'escompte commercial; car l'initiative y vient d'abord du client [Andreades-Op.Cit.]. Mais tel n'était pas le cas des crédits directs - dont l'émission de billets – où la banque déploie sa propre stratégie. Et c'est ce sont avant tout ces crédits dont parle Locke ici.

➤ *La fuite des capitaux est provoquée par la manipulation des monnaies* : il s'agissait d'un point très sensible ; car l'univers bancaire était à ce point lié à l'univers des changes que cela facilitait

⁴³ On notera que l'emprunteur final est, lui, crédité d'une compétence suffisante dans sa négociation avec le banquier.

la spéculation sur les monnaies - à l'époque de très mauvaise qualité. Et cela conduisait à une forte exportation de métaux – illégale à l'époque - synonyme pour Locke d'une baisse des fonds disponibles pour le « négoce » (la technique consistant à vendre les pièces à la limite du cours légal, et à les racheter en fonction de leur poids-or lors d'une opération commerciale).⁴⁴

b- les recommandations financières des Considerations

Ce sont donc des critiques majeures que Locke porte au système financier qu'il côtoie. Et l'on remarquera qu'elles couvrent l'essentiel des pratiques liées au crédit : de la collecte de l'épargne à son usage par le négoce. Partant de là on peut comprendre sa démarche qui va pointer deux axes d'évolution lesquels se déduiront des critiques qu'il venait de formuler (le troisième axe se confond avec la réforme monétaire).

➤ *La nécessaire répartition du financement en fonction des besoins* : il s'agit de la contrepartie naturelle de l'analyse sur la répartition des prêts. Et dont on doit souligner l'enjeu : car il s'agit d'un critère *d'intérêt général* que Locke assigne à des acteurs économiques, ce qui veut dire qu'il en fait la finalité première d'un système financier. C'est dans ce sens d'ailleurs qu'il présente l'idée de régulation (cf notre citation page 5) et il la réaffirmera dans son débat avec la première direction de la Banque d'Angleterre.

➤ *La mutualisation du risque-prêteur autour de la dette souveraine* : à dire le vrai Locke ne fait pas de recommandation formelle à ce propos se contentant d'exposer l'exemple hollandais de gestion de la dette publique. Mais la Hollande était à ce point parée de vertus qu'en parler positivement devenait un exemple à suivre. C'est pourquoi Locke va longuement souligner la manière dont le régime de Witt avait réussi à baisser les taux servis aux épargnants, en les associant au financement de l'Etat « *This Credit is so great an advantage that were the States .. begins to pay their Debts, the Creditors, would let it stay in, at lower Interest* » [SC-108]. En fait cette démarche revenait à jouer sur « la prime de risque » offerte à l'épargnant par la garantie publique. Mais elle jouait aussi sur le circuit général de l'épargne, en conduisant les banques à s'aligner sur ces standards de fait.

Avec cet argument sur la gestion de la dette se clôt la présentation de la théorie financière de Locke, du moins telle qu'elle apparaît dans les Considerations. Et dans le cadre de ce débat on ne pourra que constater la grande proximité de cette théorie avec les missions assignées à la future banque d'Angleterre.

c- Cohérence entre les «Considerations» et les missions de la Banque d'Angleterre

Proximité certes ne veut pas dire similitude, car il est difficile de comparer un discours théorique à des principes de gouvernance bancaire. Mais cette restriction n'en n'est pas une en réalité, tant on retrouve dans les Considerations le décalque des missions de la Banque d'Angleterre. On y retrouve en effet et de façon spectaculaire la même volonté de structurer et de sécuriser le circuit de l'épargne – au travers de la dette publique. Et le fait est que ce dispositif a contribué rapidement à faire baisser le risque des épargnants et au-delà le taux d'intérêt [Francis-1888]. C'est même la clé du succès initial de la Banque d'Angleterre. Mais on y retrouve aussi et peut-être surtout le même souci du financement du commerce, puisque la banque va développer l'ensemble des crédits possibles à cette époque⁴⁵. Et elle le fera en récusant le statut de banque de dépôt, ce qui liait mécaniquement son activité aux besoins du « négoce ». Cf ci-après sur l'émission de monnaie.

Nous sommes donc ici dans un univers très proche où le positionnement des uns correspondait au point de vue théorique des autres. Et l'on peut aisément comprendre le soutien enthousiaste de

⁴⁴ “they [re]send bullions [abroad] : giving for it more than the equal weight of mill'd money .. they being able to make more profit” [SO-4]

⁴⁵ Dont l'émission de billets dans des conditions sans doute peu claires au démarrage de la Banque. Même si la part de ses crédits dans ses revenus était minime [Clapham- Op.cit]

Locke au « projet Paterson »⁴⁶, lequel soutien s'étendra même au mode de gouvernance de la banque⁴⁷. Mais nuancions : car l'important est moins ici l'appréciation immédiate du philosophe – mâtinée d'amitiés politiques « whig », ne l'oublions pas – que le positionnement effectif de la Banque. Il est de pointer sa logique de gestion, pour savoir si elle correspondait durablement aux missions qu'il assignait au système financier. Or de ce point de vue deux éléments majeurs permettent de conclure par l'affirmative

➤ Le premier point est le principe même de la Banque, qui s'est créée *en tant que banque de Crédit* et comme bailleur principal de l'Etat.

Il faut voir, tout d'abord, qu'à se fonder de la sorte, la Banque construisait un modèle de gestion structurant, concernant notamment la nature de ses actifs, alors qu'il s'agit là du point le plus sensible pour ce genre de métier. En effet, et du fait même du choix d'être bailleur de l'Etat, on acceptait que cet actif soit composé de créances – donc de « papiers » - ce qui était inouï à une époque où les grandes banques devaient garder des actifs matériels comme témoin de leur solidité. Tel sera notamment le cas de sa concurrente – la Land bank. Rogers dira d'ailleurs d'un air admiratif : *«it coined ...its own credit into paper money»*, ce qui témoigne du risque que l'on prenait⁴⁸.

Or le fait est que ce positionnement rendait la banque solidaire des intérêts des créanciers, c'est-à-dire de ceux des épargnants qui réinvestissaient leurs fonds par le biais du système financier. Et on l'a vu, il s'agissait de l'enjeu principal de l'analyse financière de Locke. Il y avait donc un accord de fond sur cette question de l'épargne entre les analyses de Locke et le rôle qu'ambitionnait la Banque d'Angleterre. Et bien évidemment, on ne peut pas ne pas faire le lien avec ce fameux épisode de la refonte des monnaies : lequel s'est déroulé à peine un an après la naissance de la Banque. Car on l'a vu Locke y a défendu les mêmes intérêts des épargnants / créanciers.

Au-delà donc de la conscience qu'en avaient les acteurs – fort probable au demeurant - il faut y voir un accord *politique* entre Locke et la Banque d'Angleterre : à la fois sur le principe et la manière de réguler le circuit de l'épargne.

➤ mais tout aussi importante est la démarche qui va conduire à donner à la banque *son statut d'institut d'émission*.

En effet l'un des premiers enjeux de la gestion de la banque a été d'adresser le marché, émergeant mais important à terme, de l'émission des billets (un billet étant un crédit effectué par la banque « à son porteur final » ce qui explique qu'il ait pu circuler comme monnaie). Mais jusqu'en 1697, il s'agissait d'un marché concurrentiel, structurellement instable⁴⁹ et pour lequel rien ne garantissait que l'intérêt de la banque corresponde à celui de la communauté. Or le fait est que la politique de la banque va être critiquée rapidement, et notamment par Locke qui jugera son attitude « inéquitable ». *«Money” dira-t-il “ might be better distributed in the country and other... trading part of England»*⁵⁰.

Il s'agissait, comme on l'a dit d'un point déterminant pour Locke, et la critique est loin d'être étonnante. Mais doit-on y voir le signe d'une opposition⁵¹ ? En fait il s'agissait plutôt d'un point

⁴⁶ Locke, lettre à E. Clarke, le 6 Août 1694, in [de Beer-1979]. On notera que la vision monétaire de Paterson était très proche de celle de Locke [Andreades-1094]

⁴⁷ Locke, lettre à J Freke et E. Clarke, le 18 février 1695, où il réaffirme le principe d'une banque gérée directement par la communauté commerçante.

⁴⁸ T Rogers – the first 9 years of the bank of England - p9

⁴⁹ Rogers [Op.Cit.] montre bien cette instabilité, car chaque banque avait intérêt à émettre au maximum, multipliant les risques au détriment de la stabilité de l'ensemble (la « mauvaise monnaie » chassant la bonne)

⁵⁰ Locke, lettre à J Freke et E. Clarke, le 18 février 1695. Op.cit.

⁵¹ D Rubini est un des rares auteurs à avoir évoqué ces questions. Il émet l'hypothèse que Locke aurait rejoint les Tories dans leur hostilité à ce que la banque émette des billets [Op.Cit.-p70]. Mais on ne le suivra pas sur ce point car il n'apporte aucun élément concret à l'appui de cette thèse surprenante. Par contre on doit noter que

d'instabilité du modèle de départ, ce qui mènera à la réforme de 1697 - effectuée à la demande de la Banque - et où l'on reconnaîtra que le statut de monopole était le seul adapté à l'émission de ces billets. Ce monopole sera d'ailleurs accordé contre un effacement des taux et dans la limite du capital, ce qui revenait in fine à monétiser la dette souveraine (démarche qui est le coeur de la gestion financière moderne !). Et ce contrat peut être considéré comme la première expression formelle d'une mission d'intérêt général - laquelle ne cessera d'ailleurs de s'approfondir avec le temps.

Aussi est-ce d'abord cette idée que l'on doit retenir : que le positionnement de la Banque d'Angleterre, autant par la gestion de son actif que de ses engagements correspondait aux recommandations de Locke en matière financière. Et vu son importance, cela veut dire qu'elle schématisait cette politique de régulation qu'il appelait de ses souhaits

d – politique monétaire et politique financière dans la refonte des monnaies

Partant de là, il est possible de revenir sur l'épisode de la refonte des monnaies, mais cette fois pour comprendre la cohérence globale de la thèse que Locke a fait triompher. Car si on sait déjà qu'il a défendu une logique d'institutionnalisation de la monnaie, nous n'avons pu la présenter que sous le seul aspect de la valeur de la monnaie.

Or le fait est que cette réforme a provoqué un débat bien plus large où cette question de la monnaie rencontrait des enjeux macroéconomiques, et notamment ceux relatifs au financement de l'activité. Il fallait même anticiper l'effet récessif dû à l'opération en tant que telle, puisqu'on prenait le risque de diminuer la valeur nominale des pièces refondues (estimée entre 20 et 30 %⁵²). Dans ces conditions, on peut imaginer que l'argument moral mis en avant par Locke ne pouvait suffire à emporter la décision. Encore fallait-il montrer la faisabilité des mesures suggérées, ce que Locke va faire autour de deux idées

➤ Il va d'abord minimiser l'effet récessif de la refonte en *soulignant son impact sur la spéculation*. C'est sur ce point qu'il va mobiliser ses analyses sur l'exportation « sauvage » de capitaux, appelée selon lui à baisser fortement en cas de fiabilisation de la monnaie (ce qui semble avoir été le cas).

➤ Mais Locke va surtout insister sur la capacité de la réforme à *stimuler l'offre financière aux entreprises*. Et il le fera en deux temps qui apparaissent comme une réponse globale à la thèse de la dévaluation. Locke va d'abord contester les avantages qu'elle pourrait avoir sur les revenus des acteurs liés par des contrats, notamment ceux en position de débiteur comme les fermiers "*it will rob all Creditors.. of their Debts, and all Landlords... of their quit Rents...without any advantage to the Debtor, or Farmer.*"[SO-4].

Puis il va se situer d'un point de vue global, en calculant l'effet d'une dévaluation sur la circulation financière : sa thèse étant que les seuls gagnants seraient les possesseurs des fameux capitaux dormants, ce qui veut dire que la dévaluation se traduirait par une perte pour l'offre financière (évaluée à environ 20% du budget) : "*those only who have great sums of weighty money.. will get by it.. which hoarding up of money is thought by many to have no other merit in it than prejudicing our trade*"[FC-47]. Et derrière ce déficit, c'est bien sûr le recul du négoce qu'il pointait : ce qui signait la fin du projet de dévaluation.

Il est donc faux de dire comme on l'a souvent fait à la suite d'A Smith⁵³ - que Locke ait eu une position dogmatique dans ce débat : au sens où il n'y serait intervenu qu'à partir d'un simple a priori

la banque a connu à ce moment sa première crise de direction, laquelle aboutira au départ de son fondateur (accusé semble-t-il de porter une stratégie trop risquée). On ne sait pas si ces événements sont liés.

⁵² Ce chiffre est à relativiser, car une partie des transactions se réalisait de facto en métal et n'était donc pas affectée par cette mesure. Cf ci-après sur la fuite des capitaux

⁵³ L'accusation de « fétichisme monétaire » que Smith porte à Locke est sans doute à l'origine de beaucoup d'incompréhensions ultérieures. Citons le : « *d'après [lui], l'or [est] la partie la plus essentielle des richesses mobilières, et l'objet de l'économie politique ce doit être d'y multiplier ces métaux* » . [Op.cit. -LIV -12]

métalliste sur la monnaie. Certes, il a bien pris une position de principe, puisqu'il a même justifié en termes de morale le maintien de la valeur de la monnaie. Mais Locke l'a fait au cœur d'une analyse globale sur le financement des entreprises ; et le fait est qu'il a marié ce principe institutionnel à une position spécifique et très argumentée sur l'offre financière. C'est donc du point de vue de cette relation que l'on doit en juger.

Or on l'a vu au long de ce débat, Locke avait un point de vue politique sur cette offre financière, dans le sens où pour lui, mobiliser l'épargne renvoyait à la régulation du système financier. On peut donc en déduire qu'il s'est positionné en termes de système, en reliant deux dimensions de l'action politique : sa position institutionnelle sur la valeur de la monnaie et cette position en faveur de la régulation. Et sans doute l'a-t-il fait de façon cohérente, car outre la solidité de son argumentation cette idée de régulation renvoyait à des actions précises que l'on prenait à ce moment sur l'organisation bancaire. Il est donc légitime de parler d'un projet institutionnel global à ce propos : non pas au sens où il aurait été « visionnaire », mais dans celui où il a englobé dans la pratique un principe de politique monétaire et un principe d'organisation du système financier. Ce que nous traduirons en parlant à propos de Locke d'un projet d'institutionnalisation du système financier.

Telle est la conclusion qu'on doit tirer de cet épisode historique et qui achève notre présentation de la politique financière de Locke ... mais qui renvoie du même coup à la question de la propriété.

e – La théorie de la propriété de Locke à la lumière d'un système financier institutionnalisé

Car la question que nous posons ici n'est pas seulement de politique économique. Elle est à travers elle d'éclairer la théorie de la propriété de Locke et notamment cette hypothèse que nous avons posée sur sa dimension financière. Or ce qui apparaît de cette discussion c'est bien la pertinence de cette hypothèse, au-delà même du projet d'institutionnalisation de la monnaie que nous avons déjà évoqué.

On a vu en effet que ce projet avait cet intérêt de garantir en termes de droit naturel la valeur de la propriété. Mais pris de façon isolée il n'adressait cette question que de façon statique - alors que l'enjeu du Traité était aussi dynamique : il était concerné par l'extension de la propriété. Or ce que vient de faire Locke avec ce système financier, est justement d'établir un cadre dans lequel penser l'extension de la propriété. Pour le dire de façon plus précise il définit un système général – à la fois de circulation et d'investissement de l'épargne – et dans lequel l'extension de la propriété peut acquérir une effectivité réelle. Nous sommes donc ici dans la continuité de cette vision financière de la propriété.

Mais tout cela a-t-il un sens en termes théoriques ? Car l'enjeu du Traité va au-delà de cette simple effectivité ; il est de fonder le droit à la propriété en termes de morale, ou si l'on veut de raison, alors que le système financier et sa régulation ne relèvent que du niveau politique, du moins pour ce que nous avons vu. On pourrait donc s'interroger sur le statut hybride de ce système qui semble pourtant nécessaire à l'effectivité de la vision du Traité sur la propriété. Et à dire le vrai, on *toucherait aux limites* de ce qu'en disent les textes de Locke. Car le Traité n'abordera ni de près ni de loin ces questions de circuit de financement ; et ce n'est pas notre propos d'extrapoler à son sujet. Mais doit-on en conclure qu'elles n'ont aucun rapport ?

Nous ne le pensons pas : car il est très possible d'illustrer ce dernier point par l'histoire même de ce premier processus institutionnel, et notamment par le conflit avec la Land Bank, lequel va provoquer la réforme de la Banque d'Angleterre. Car on a déjà vu que ces questions sur la propriété étaient posées en quelque sorte « sur le terrain », et elles laissent peu de doutes sur la réponse qui a été apportée... et sur sa dimension philosophique.

Le conflit entre la Land bank et la banque d'Angleterre

En effet il est connu qu'à la suite immédiate de la refonte des monnaies, la banque d'Angleterre a été mise en concurrence avec un autre projet bancaire - celui de la Land bank de N Barbon. En apparence il s'agissait d'une compensation de l'effet récessif prêté à la refonte des monnaies, car la

Land bank se proposait de systématiser l'émission monétaire. Mais l'enjeu du conflit venait surtout du principe de gestion que ces banques affichaient, car la Land bank avait choisi de fonder son actif sur des hypothèques foncières, qu'elle affichait en garantie de ses billets.

Evidemment ces deux principes bancaires étaient incompatibles entre eux, puisqu'ils jouaient différemment sur la valeur de la monnaie. A partir du moment en effet où elle misait d'entrée sur la circulation de sa monnaie, la Land bank de Barbon avait plus intérêt à une monnaie (nationale) faible ; et elle échouera logiquement en quelques mois. Mais ce qu'il faut surtout pointer ce sont les visions différentes que ces deux banques avaient de la propriété en tant que telle et que l'on peut présenter en termes de Droit Naturel,

➤ la Land bank étant fondée *sur une vision distributive* de la propriété : puisqu'en faisant son actif des hypothèques sur la terre, elle s'appuyait sur la répartition actuelle de la propriété et au-delà sur le pouvoir qui la fondait ;

➤ quand la banque d'Angleterre *faisait un choix commutatif*, puisqu'elle faisait de la monnaie et en deçà, du gage métallique, un référent universel auquel se rapportaient les transactions qu'elle opérait : et ne réservait à la loi que d'en garantir l'effectivité.

C'est alors peu de dire que cette opposition renvoyait aux débats fondateurs du Traité de Gouvernement Civil. Car on le sait, l'idée d'un droit naturel à la propriété y a fait corps avec ce principe commutatif, puisque le droit y détermine la loi. Mais on le sait aussi ce Traité a fait suite à une longue polémique – avec Filmer – et que Locke va mener justement en contestant la légitimité de ce principe distributif.

Le débat entre Locke et Filmer et sa traduction bancaire

L'importance de ce débat est très souvent notée (Laslett, Dunn). Mais il n'est présenté le plus souvent qu'en termes abstraits, à partir des principes qui fondaient ces positions : comme s'il ne s'agissait en quelque sorte que d'un débat théorique. Et c'est sans doute ce qui explique l'illusion des modernes pour qui la question de la propriété n'était pas vraiment discutée lors des années précédant la révolution. Or derrière ce conflit bancaire c'est l'image même de ce débat qui apparaît, mais sous une forme pratique et sans doute compréhensible aux yeux des principaux acteurs : dans un cadre où s'observent à la fois la tentative de reproduire dans l'univers bancaire la vieille conception distributive de la propriété, et cette conception innovante de la Banque d'Angleterre qui la fonde à la fois sur un référent monétaire universel et le droit commutatif.

Aussi est-ce en ces termes que nous devons conclure cette discussion. Car il nous est facile désormais de faire le lien avec le système financier dont Locke a formé le projet. Et celui-ci est manifeste : puisqu'on a vu que ce système en tant que tel renvoyait à la fois à cette vision commutative du droit de propriété et à la vision morale de la monnaie – c'est à dire aux principes mêmes du Traité. Il faut donc en déduire, et ce sera notre conclusion, que le Traité fournissait la base philosophique de ce système financier.

Précisons toutefois que par une telle affirmation, nous ne cherchons nullement à lire cet épisode en termes d'impacts politiques direct du Traité – soutenir par exemple que le Traité ait eu cet écho-là de modifier les principes bancaires : ce qui supposerait une prise de parti sur la conscience que les contemporains de Locke avaient de ces enjeux. De même nous n'en chercherons pas une lecture contextuelle au sens des modernes - soutenir par exemple que Locke l'ait rédigé avec *cette intention* de fonder le principe de telles institutions financières. L'objet du Traité répétons-le est le pouvoir politique *en général* et son projet est avant tout d'opposer le principe général de la loi sur celui de la force.

Mais un principe général est fait pour s'appliquer dans la réalité. Et en disant cela nous voulons simplement souligner que cette question financière est une application de cet « *autre origine du pouvoir politique* » dont Locke a fait l'objet de sa recherche. Certes une application de fait, mais une application nécessaire ; car on ne pouvait pas – à l'instar de Locke - vouloir fonder sur le droit un tel

gouvernement, sans aborder comme il l'a fait le système financier, sans se pencher sur la monnaie, sur la propriété et la réalité pratique des circuits financiers. Et sans faire – a minima dans leur esprit - les propositions qu'il a fait triompher. En ce sens, et en ce sens seulement, on peut dire que le système financier anglais - au moins autant que le « bill of rights » - apparaît comme l'image de ce principe de gouvernement.

C'est ainsi en tout cas que nous souhaitons achever cet article.

Conclusion : la responsabilité des sciences sociales

La boucle est désormais bouclée.

Nous avons commencé cette discussion en évoquant la réception moderne de Locke et ce paradoxe qui veut que sa célèbre théorie de la propriété soit encore fortement discutée. Était-elle libérale ? Ce qui choque est qu'on en soit encore aujourd'hui à poser cette question. Et notre propos a été d'y répondre, mais avec cette simple indication : qu'en tant qu'économiste et même conseiller du gouvernement, Locke s'était polarisé sur l'organisation du système financier. Or il y a un lien direct entre le droit de la propriété et cette dimension financière, car la propriété des biens élaborés – comme la terre dans le *Traité* - renvoie toujours, pour le propriétaire à la dimension de leur valeur de marché. Et ce rapprochement nous a permis de comprendre que Locke avait *cherché à la fois* à fonder une vision globale du droit de la propriété (incluant donc cette dimension de la valeur) et à construire les bases institutionnelles capables de la rendre effective. Mais pour ce faire il nous a fallu opérer à un double niveau.

➤ Il a fallu relire le *Traité de Gouvernement civil* pour y montrer que Locke avait justifié le droit à l'extension de la propriété à partir d'une redéfinition financière (et fiduciaire) de la monnaie : ce qui permettait justement d'assimiler propriété physique et capital. Et nous avons déduit qu'il fallait lire cette théorie dans une perspective institutionnelle : autant comme une légitimation du processus d'appropriation en tant que tel, que comme l'expression des fondements des politiques publiques qui le soutiendraient.

Mais pour cela un important détour par sa propre théorie économique a été nécessaire, lequel s'est situé à trois niveaux

➤ *Au niveau épistémologique* d'abord nous avons dû reconstituer les enjeux de méthode que Locke a affrontés pour penser un système financier et la nécessité d'élaborer ces notions clés permettant de les dépasser (l'idée de fonctions financière, celles de fonctions monétaires et – surtout – la dimension abstraite de la monnaie). Et c'est cette question de la monnaie qui a permis de faire le lien avec sa théorie de la propriété.

➤ *Au niveau théorique*, ensuite, car c'est cette d'être parvenu à une vision abstraite de la monnaie, qui a permis à Locke d'atteindre, via l'idée d'intérêt naturel, la première théorie macroéconomique de l'histoire des idées. Et nous avons pu mesurer le lien qu'elle opérait entre l'épargne, la qualité des circuits financiers et le financement des entreprises.

➤ *Au niveau institutionnel* enfin, en retraçant le regard très critique que Locke portait sur le système bancaire de son époque et en montrant dans quel sens sa théorie avait conduit à l'orienter : celui d'une régulation institutionnelle du système financier.

Il était très facile sur cette base de faire le parallèle avec les mesures prises à la suite de la « glorious revolution ». Il nous est alors apparu que cette théorie de la propriété avait constitué la base philosophique de ce système financier : que ce soit « de facto » si on compare les principes mis en jeu, ou « de jure » si l'on veut tenir compte du rôle que Locke y a joué *intuitu personae*. Et cette conclusion, selon nous, répond sur le fond aux interrogations dont elle a fait l'objet. Contre les modernes, il faut donc répéter Locke est bien l'auteur libéral que notre tradition a décrit. Il l'est même

plus qu'on ne l'a pensé, puisque se situant l'origine même de la principale institution économique d'un système de marché. Telle est la conclusion de ce travail.

Mais le fait même de l'énoncer soulève une dernière objection - de bon sens celle-là car liée au contexte historique dans lequel écrit Locke - et par laquelle nous allons clore cette discussion. En effet, et on en conviendra facilement, la période dont nous parlons ici a été absolument décisive pour notre histoire, puisqu'on se trouve à l'origine non seulement de la tradition constitutionnaliste libérale mais aussi de cette institution financière, qui serviront l'une et l'autre de modèle au le monde occidental. Et il y a visiblement un lien palpable entre les deux. Or ce travail a voulu se centrer sur la dimension théorique de ce double-événement - id est : sur la manière dont on a pu le penser - pour in fine ...établir qu'il existait un lien entre ces deux dimensions au niveau doctrinal. Il prétend même en faire la découverte pour ce qui est de la pensée de Locke. Mais l'on pourrait se demander si tout cela possède un sens : n'était-ce pas *déjà connu* ? Implicitement, certes, mais largement inscrit dans l'histoire même de ces événements ? N'avons-nous pas enfoncé - comme on dit - des portes largement ouvertes ?

Cette critique nous a été parfois adressée ; et nous pouvons l'accepter. Après tout notre enjeu n'est que de rétablir le lien avec notre tradition. Mais resterait alors cette interrogation qui veut que de telles évidences aient tant de fois été manquées par les observateurs, et qu'on ait fait autant chorus surtout, de cette idée insoutenable que les enjeux économiques ne comptaient pas sur le plan politique, à l'époque de Locke : que l'on pense à la thèse de Laslett ou celle de Skinner. Mais pire même ! Mesurons qu'un auteur aussi sérieux que Spitz a pu écrire sans sourciller - en reprenant Pocock - que « *Locke n'intervient jamais dans [le] débat [sur] l'apologie ou [la] critique des sociétés marchandes, il ne dit pas ce qu'il en pense* »⁵⁴. Il y a là visiblement un mécanisme d'aveuglement et qui n'est pas sans interroger. Nous pensons même qu'il est très lourd de conséquences sur la mémoire que nous avons de nos propres fondations. Comment comprendre alors un tel aveuglement ?

Evidemment nous ne pouvons ici aller très loin dans cette compréhension. Mais nous pouvons en guise de conclusion dégager quelques pistes d'explication.

Le néolibéralisme et la notion d'intérêt général

La première est manifestement liée à l'histoire de la doctrine libérale et à la vision dogmatique qui s'en est peu à peu emparée. On le sait l'image du « libéralisme » est aujourd'hui celle d'un pur individualisme - et même d'un individualisme de méthode, avec Popper - qui confine à la négation de l'idée politique d'un intérêt général. C'est d'ailleurs dans ce sens que les économistes dits néolibéraux ont soutenu la thèse de la dérégulation des marchés financiers. Car ils l'ont fait sur la base d'une vision radicalisée de « l'homo oeconomicus », c'est-à-dire dégagee des préoccupations macroéconomiques qui dominaient encore la pensée néoclassique. On est donc aujourd'hui sur une vision très idéologique et différente clairement de celle défendue par Locke. Certes les périodes historiques sont différentes, et ce n'est plus le lieu ici d'en discuter. Mais manifestement un tel contexte intellectuel était défavorable à la compréhension de Locke. On peut d'ailleurs tracer assez tôt dans l'histoire des idées les préventions à l'égard de la pensée de Locke : à l'instar de Chalk, qui refusait le moindre lien entre l'individualisme philosophique d'un Locke et son approche macroéconomique. « *It is well known* » écrit-il « *that Locke's economic theory did not consistently reflect the basic assumptions of his individualist philosophy* »⁵⁵ Et l'on peut mesurer à lire un tel auteur - « *it is well known* » prétend-il - que l'incompréhension de Locke remonte loin dans le temps, bien avant qu'on ose interroger son caractère libéral.

La crise de la science économique

⁵⁴ Spitz - Introduction au second Traité .. - p LXV . Dans le même ordre d'erreur, citons Grassby [1999-pp50-51] « *it is difficult to accept Locke as even as an agrarian capitalist* »

⁵⁵ Chalk - Natural law and the rise of political individualism - Op. Cit. p 347 JPE - n ° 59 - 1951

Mais cela n'est à notre sens qu'un aspect somme toute mineur de cette discussion. Plus inquiétant est selon nous ce parallèle étrange qui veut que les économistes aient eux aussi conclu « à une absence de lien entre l'économie de Locke et sa propre philosophie ». C'est ce qu'on a vu avec Keynes, d'ailleurs, quand on a souligné son incompréhension de la portée institutionnelle de l'œuvre dont il se réclamait : car derrière les aspects techniques de cette discussion c'est bien l'enjeu philosophique des institutions financières qu'il rejetait – celui précisément qui fondait leur finalité. Mais on l'a vu aussi avec Foucault : lequel s'est refusé et même refusé par principe à intégrer la dimension philosophique de la pensée de Locke pour aborder sa théorie de la monnaie. Avec les erreurs que l'on sait. Que ces auteurs aient manqué l'essence même de la pensée de Locke, était en quelque programmé par l'image réductrice qu'ils se faisaient du savoir économique.

Il y a bien sûr une raison à cela. Elle tient à la nature de ce savoir économique lequel a prétendu très tôt se présenter comme une science – et non plus une économie politique - ce mouvement étant explicite à minima depuis JS Mill. Or dire que l'on est une science veut dire que l'on exclut tout jugement philosophique sur son objet : c'est-à-dire ici sur la nature du marché, sur la monnaie qui donne corps à ce marché et bien sûr l'institution qui la fonde. On les prend forcément comme des objets sans finalité, comme s'il s'agissait d'objets naturels. Tel est en fait le sens de la fameuse « main invisible » de Smith. Mais il s'agit – et quoi qu'on ait pu en dire – d'un véritable a priori, et même d'un a priori inconscient pour la plupart, et qui déterminait la nature même de ce savoir. Partant de là on peut comprendre - ou du moins entrevoir - que ce qui s'est joué dans ce débat sur Locke est l'idée même d'institution économique ; ou plutôt le refus qu'on doive la discuter sur le terrain de la philosophie. Et l'on mesurera la portée de cette discussion à l'aune de la crise financière qui secoue aujourd'hui le monde occidental. Derrière donc ce qui apparaît comme de simples erreurs de lecture, c'est un enjeu d'une toute autre nature qui se profile et qui pourrait jusqu'à remettre en cause la légitimité de la science économique.

Ce disant nous savons bien ce qu'on pourra nous opposer. Car dans la représentation moderne, l'économie ne se décide pas sur le terrain des idées. L'économie nous dit-on n'est qu'un jeu d'intérêts, la politique un simple jeu de pouvoirs. On pense même souvent que la philosophie perdrait son âme à trop les côtoyer. Sans doute l'a-t-on vue trop souvent se fourvoyer, sur ces deux derniers siècles, et ceci explique vraisemblablement cela.

Pourtant tel n'a pas été le cas dans cette fin du XVII^{ème} siècle anglais. Et peut-être finalement est-ce cela, chez Locke, que l'on a tant de mal à accepter.

Annexe : La théorie de la valeur de Locke et le parallèle avec la densité newtonienne

La théorie de la valeur de Locke a une ambition limitée. Car le propos de Locke n'était pas tant d'y expliquer la formation des prix des marchandises, largement comprise à cette époque, que de pointer leur forme même : c'est-à-dire de montrer que la valeur des biens se formait de façon homogène et pouvait de ce fait être mobilisée dans le cadre transversal de sa théorie de l'intérêt. Or cela revenait à ne considérer que les seules marchandises - excluant donc le capital⁵⁶ – et surtout à poser cette valeur comme une quantité caractéristique d'une marchandise considérée : laquelle quantification se révélera par les seuls phénomènes observables sur un marché. Locke aborde donc le marché comme un phénomène global - comme indiqué paragraphe II a. – ce qui veut dire que la valeur y est

⁵⁶ C'est ce que ne voit pas Vaughn [Vaughn-Op.Cit.] qui parlera d'une théorie générale de la valeur pour Locke et manquera de comprendre la spécificité des mécanismes du marché du capital.

une réalité déterminante de – et non pas « déterminée par » - ce qu'on observe dans une transaction élémentaire (id est « le prix de marché »). Locke le dira d'ailleurs clairement : « *value determine the price* » [SC-61]. Et l'essentiel de sa démarche consistera à isoler analytiquement les phénomènes observables sur ce marché et à montrer qu'on pouvait les penser en eux-mêmes.

Pour cela Locke va distinguer deux dimensions dans la valeur [Marx-1977] : la dimension qualitative « *to worth* » et qui renvoie à l'ancienne idée de valeur intrinsèque : « *intrinsic worth consists in its fitness to supply..Necessities of..Life* » [SC-66], et la dimension marchande de la valeur - « *marketable value* » - que seule il retiendra. Et l'on remarquera qu'à l'opposé de cette « *intrinsic worth* », « *value* » qualifie désormais un *concept* (« le blé » en général) et non pas une *chose échangée* (tel ou tel boisseau de blé). La distinction servait bien sûr à se centrer sur le phénomène du marché ; mais elle n'avait de sens qu'à montrer qu'elle ne modifiait pas l'analyse traditionnelle : c'est-à-dire que la valeur des biens dépendait de leur utilité et de leur rareté (« *quantity* »). Aussi l'essentiel de l'argument va être de montrer que cette *marketable value* reflétait les besoins en matière de consommation et traduisait quantitativement leur évolution ; puis d'appliquer cette valeur à la monnaie.

Et c'est ce que Locke fera dans des pages plutôt ardues, car il prendra un point de vue essentiellement épistémologique. Il montrera d'abord que le besoin d'une marchandise, même s'il dépendait de ses qualités physiques, se traduisait dans le « pur » flux d'échange qui l'affectait – notion qu'il traduira par le terme de « vent », qui signifie littéralement « débit des échanges » : l'idée étant que la croissance d'un besoin accélérât ce débit. Il suffisait alors de souligner que cette valeur se constatait par croisement avec l'offre disponible, ce qui posait peu de problèmes théoriques. Et l'on démontrait bien que la valeur d'une marchandise s'assimilait à son taux de rotation sur le marché « *in a proportion between vent and quantity* » [SC-67].

Il en allait de même, remarquons-le pour la monnaie dans sa fonction d'intermédiaire des échanges. Mais Locke ajoutera que la monnaie – dans cette fonction - n'était jamais ou presque retirée du marché pour être consommée : ce qui veut dire que la notion de vent ne la concernait pas. Aussi pourra-t-il dire « *its quantity alone is that.. determine [its] value* » [SC-72] : thèse qui se présente comme une première expression de la célèbre théorie quantitative de la monnaie et qui clôt en réalité sa théorie de la valeur.

La vérité oblige à dire cependant que cette théorie a très souvent surpris. Car d'un côté Locke vient d'atteindre cette idée de valeur objective, qui est à la base de la pensée classique. Mais les termes qu'il emploie lui resteront particuliers et notamment celui de « vent », lequel n'apparaîtra qu'ici dans la littérature. Locke ne le justifie d'ailleurs pas, laissant entendre qu'il l'emprunte aux praticiens de son temps. Mais il n'y faut pas voir d'incohérence : car cette idée de *vent* n'a de fonction qu'*épistémologique*, celle de traduire le phénomène de la valeur en termes quantifiables et de le faire sous la forme d'un flux, lequel sera croisé par un stock. Or ce faisant Locke opérât un parallèle manifeste avec la physique de son époque, laquelle caractérisait les matériaux de la même manière - comme une pure

quantité caractéristique du matériau - et les mesurait par le même rapport d'un flux à un stock : à l'image de la « densité » de Boyle et/ou de Newton⁵⁷.

Cette proximité a plusieurs fois été notée – encore récemment par Vaughn – même si elle a été manquée par Foucault d'une façon plutôt spectaculaire⁵⁸. Mais elle mérite d'être encore interrogée. Car si on va au fond des choses on voit que Locke s'est appuyé non pas sur la physique en tant que telle, ce qui supposerait un parallèle ontologique entre les deux savoirs, mais sur un modèle générique de quantification, et qu'il « s'est contenté » d'appliquer à l'univers macroéconomique. C'est ce qui apparaît si on compare sa conception des fonctions de la monnaie à celle de l'espace en physique⁵⁹ : dans les deux cas nous sommes face à une forme au sens de Kant – un objet qui se contient lui-même – et qui permet une double quantification. Mais il en est de même de cette théorie de la stabilité de la quantité de monnaie que l'on a rencontrée précédemment (paragraphe III d) et dont on a vu le parallèle avec l'inertie, et même a fortiori du calcul des fluxions. Nous sommes là face à la même exigence et à une même réponse formelle – ou si l'on veut épistémologique – qui est celle de *penser globalement un univers quantifiable et dynamique*⁶⁰, qu'il soit celui de la matière ou celui du marché : la seule différence étant que l'expérience se construit en physique (par la mesure) alors qu'elle se constate dans l'univers économique (par le système des prix et des taux).

On peut alors s'interroger sur cette proximité méthodologique. Car le fait est qu'elle apparaît très tôt dans l'œuvre de Locke (dès ses premiers textes en fait), qu'elle peut même être très largement étendue à d'autres auteurs (Copernic et Galilée, notamment) [Roche-1992]. Elle signale une proximité encore mal élucidée à notre sens entre les réflexions de la physique et de l'économie naissantes.

Note Bibliographique

Les œuvres économiques de Locke sont composées de quatre ouvrages tous centrés sur la politique monétaire et financière : les « early writings », notés [EW-nn] dans le texte sont un recueil de notes rédigées pour lord Ashley (alors chancelier) entre 1668 et 1672. Les « Some considerations upon lowering the interest .. » notées [SC-nn], seront publiées fin 91. Elles reprennent une grande partie de ces premiers écrits, dans une logique de « copier-coller » mais dans un cadre financier très élargi. Elles seront re-publiées avec quelques modifications en 96 en même temps que 1/ Les « short observations » [SO-nn] parues en

⁵⁷ Nous ne prenons bien sûr pas parti sur les influences réciproques de ces deux auteurs, par ailleurs amis de Locke. On notera quand même que le parallèle de cette « value » avec la définition des « principia » : « *la quantité de matière se mesure par la densité et le volume pris ensemble* » [Newton-1985]

⁵⁸ Foucault a en effet voulu faire de cette théorie de la valeur une illustration de l'épistémé « mercantiliste » [Foucault-Op.Cit.] Ce faisant, il s'est doublement fourvoyé : en ignorant d'abord la notion de fonctions monétaires chez Locke, mais surtout en refusant de voir ce parallèle avec la physique newtonienne.

⁵⁹ Cf son « Essai philosophique » Livre I chap XXIII – Les modes simples et premièrement les modes simples de l'espace

⁶⁰ On ne peut pas ne pas se référer ici aux « Premiers principes métaphysiques de la science de la nature » de Kant et notamment à la partie II sur la dynamique. Une comparaison avec Walras serait intéressante, qui montrerait comment le français – même s'il a tenté d'appliquer la démarche kantienne à l'économie – a manqué d comprendre le rôle de « forme » joué par la monnaie [Walras-1952]. Cf sur ce point Roche [1992]

1694 et formant la position de départ de Locke, dans les travaux sur la refonte des monnaies. 2/ Les « *Further considerations* » [FC-*nn*] qui seront rédigées à la demande du chancelier Somers pour contrer la position du Trésor. Dans la mesure où ce travail porte sur la pensée économique de Locke on s'est fondé sur cette édition.

Il faut noter cependant que la traduction de ces œuvres – très tardive en France – pose un problème quasi-insurmontable lié aux termes mêmes par lesquels les deux langues désignent la monnaie et ses attributs ('money' par exemple est parfois mieux rendu par 'argent', ce qui serait ici source de confusions). Malgré la qualité des traductions françaises, on a donc gardé la version originale pour tous les textes économiques de Locke. Les autres textes posant moins de difficultés, on s'en est remis à la traduction.

On notera enfin que Locke écrit dans un contexte de bi-métallisme, assez instable au demeurant, ce qui explique ses références fréquentes à « *gold and silver* ». Par souci de simplicité, cependant, nous n'avons gardé dans notre texte que les seules références à l'or et au métal – comme s'il s'agissait d'une période mono-métalliste. Cela ne change pas le fond du texte

*/ J Locke – early writings – in Kelly – Op.Cit.

*/ J Locke - several papers relating to money, interest and trade, – London Churchill -- 1696;

* Some considerations upon lowering the interest of money and raising the value of money , further considerations on the value of money, – Traduction partielle des premières considerations P Taieb

* short observations on a printed paper intituled : for encouraging the coining siver money in England and keeping it

* further considerations concerning raising the value of money..

*/ J Locke – F Lessay : 1er Traité de Gouvernement Civil- PUF - 1998

*/ J Locke – Deuxième Traité de gouvernement Civil- Traduction Mazel Paris - GF Flammarion 1984 - 403 pages

*/ J Locke - Essai Philosophique concernant l'entendement humain - Traduction Coste - Paris - VRIN (fac similé) 1973 - 627 pages

*/ E. S. de Beer – The correspondance of J Locke – University press Oxford -8 vol - 1979

*/ A Andreades - Histoire de la Banque d'Angleterre - Paris – Arthur Rousseau éditeur -1904 – 653 pages

*/ J Appleby - Economic thought in the XVIIth century England – Princeton univesity Press- 1978

*/ R Ashcraft – la politique révolutionnaire de Locke et les deux "Traités de gouvernement civil"-PUF - trad JF Baillon.- 1995

*/N Barbon - a discourse concerning coining the money lighter , in answer to M Locke consideration . R Chiswell - 1696

*/ I Berlin - Four Essays on Liberty, London: Oxford University Press - 1969

*/ M Blaug - La pensée économique : origine et développement - Traduction Alain et C Alcouffe - Paris - Economica - 1981 - 810 pages

*/ M Blaug- the later mercantilist – Child and Locke -Aldershot - 1991

*/ J Bonar - philosophy and political economy in some of their relations -1922

*/ E von Böhm-Bawerk - Histoire critique des théories de l'intérêt du capital - Tome premier - Traduction J. Bernard - Paris – Giard et Brière - 1902 - 411 pages

*/ F Braudel – Civilisation matérielle, économie et capitalisme, Xvème-XVIIIème siècle – Tome II –

Paris 1979

- * / G Caffentzis – John Locke – The philosopher of prime accumulation - Bristol Radical Pamphleteer #5, 2008
- * / G Caffentzis - Clipped Coins, Abused Words and Civil Government: John Locke's Philosophy of Money (New York: Autonomedia/ Semiotext(e) Press, 1989).
- * / A F Chalk – Natural law and the rise of economic individualism in England – Journal of political economy – 1951 (59)
- * / JJ Chevallier – Histoire des idées politiques – éditions Science Po - 1983
- * / J Child : Traité sur le commerce et les avantages qui résultent de la réduction de l'intérêt – Reaume – Trad. de Gournay - 1754
- * / J H Clapham – The bank of england – a history – The Mc Millan compagny – 1945
- * / T Cook – History of political philosophy – Prentice Hall – NY – 1936
- * / A. T Dang « Monnaie, libéralisme et cohésion sociale. Autour de John Locke », *Revue Economique*, vol 48, n° 3, pp. 761 – 771- 1997
- * / H Denis - Histoire de la pensée économique - Paris - P.U.F - 1977 - 723 pages
- * / D Diatkine - De la convention à l'illusion - Thèse - Université Paris 1 - 1986 - 554 pages
- * / D Diatkine, « La monnaie dans la philosophie politique de John Locke », *Economie et Sociétés, série OEconomia*, vol 3, pp. 3-16.- 1988
- * / A Diemer et H Guillemin : John Locke, De l'état de nature à la 'société économique'. *Oeconomia* - 2013
- * / J Dunn - La pensée politique de J Locke - Puf 1991
- * / C Fay – Locke against Lowndes – Cambridge historical Journal- 1933 (4)
- * / M Foucault - Les mots et les choses-Paris- Gallimard - 1966 - 405 p
- * / J H Francis – History of the bank of england – 1888 – Euclid publishing Cy
- * / I Garo - Monnaie et richesse chez J Locke : une politique de l'économie- revue de synthèse - 2000 vol 1,2
- * / R Gonnard – Histoire des doctrines monétaires dans ses rapports avec l'histoire des monnaies – Sirey 1935-1936
- * / G D Hartog, « Tully's Locke », *Political Theory*, vol 18, n°4, pp. 656-672 - 1990
- * / P Hazard – La crise de la conscience européenne – Paris 1935
- * / E Hekscher - Mercantilism - Translation M. Shapiro - Deuxième tome - London- Allen and Unwin - 1955 - 367 pages
- * / J Hicks – Mr Keynes and the classics : proposition d'une interprétation – in Bertoneche et Teulie – La théorie macroéconomique – PUF - 1977.
- * / R Grassby – The rate of profit in XVIIIème – English Historical review – 1969 (84)
- * / R Grassby – The idea of capitalism before the industrial revolution – Rowman and Littlefield – New York – 1999
- * / E Kant – Oeuvres philosophiques - Pleiade – Gallimard – 1985
 - * Prolégomènes à toute métaphysique future qui pourra se présenter comme science – Trad. Rivelaygue
 - * Premiers principes métaphysiques des sciences de la nature – Trad. De Gandt
- * / J M Keynes – La théorie générale de la monnaie de l'emploi et de l'intérêt - traduction J. de Largentaye - Paris - Payot - 1982 - 382 pages
- * / P Kelly – Locke on money – Deux tomes - 664 p – Clarendon press –Oxford – 1991
- * / P Kelly – economics and politics in Locke's two treatises of government - Cirtical assessments Locke

- Edited by P Anstey -Routledge London and New York Oxon 2006
- * / A Koyré - Etudes Galiléennes - Paris - Hermann - 1966 - 343 pages
 - * / C Larrère – L’invention de l’économie au XVIIIème siècle – PUF - 1992
 - * / P Laslett - J Locke : two treatises critical edition - Cambridge University press 60
 - * / P Laslett – J Locke, the great recoinage and the origins of the board of trade ; 1695-1698 in the williams and mary quaterly – Vol14 (3) 1957
 - * / JY Le Branchu – Ecrits notables sur la monnaie – Deux tomes – PUF – Paris – 1934
 - * / W Letwin – The origins of scientific economics – English economic thought – Londres – Methuen – 1963
 - * / A.H.Leigh – John Locke and the Quantity theory of money” in Blaug- The later mercantilist – Edward Edgar – Aldershot - 1991
 - * / C.B Macpherson – La théorie politique de l’individualisme possessif -Gallimard - 1971
 - * / P Manent – 1987 - Histoire intellectuelle du libéralisme, Paris, Calmann Levy
 - * / K Marx - Le capital - In Marx - Oeuvres Economie - Tome premier - Traduction M. Rubel et L. Evrard -Paris - la Pléiade NRF 1977 - 1538 pages
 - * / K Marx – Théories sur la plus value - Tome premier - traduction sous la direction de G. Badia - Paris - Editions sociales - 1976 - 2017 pages
 - * / I Newton - Principia mathematica - Traduction Marie-Françoise Biarnais - Paris - Collection Epistémé Christian Bourgois - 1985 - 296 pages
 - * / R. Nozick - Anarchy state and utopia – basil Blackwell 74 Oxford
 - * / W Petty– Œuvres - Deux tomes - Traduction H Dussauze et M Pasquier - Paris - Giard et Brière - 1906 - 497 pages
 - * W Petty - Quantulucumque concerning money -16 pages -
 - * W Petty - Traité des taxes et contributions - 107 pages
 - * / S Pincus - 1688. The First Modern Revolution, New Haven, Yale University Press, 2009
 - * / J G Pocock – Vertu commerce et histoire : essai sur la pensée et l'histoire politique du XVIIIème – Trad H. Aji PUF 98
 - * / J. G Pocock ,”The Myth of John Locke and The Obsession with Liberalism”, in *John Locke, Papers Read at the Clark Library Seminar*, Los Angeles, UCLA, 1980
 - * / D Ricardo - Des principes de l'économie politique et de l'impôt - Traduction P. Constancio et A. Fonteyraud - Champs Flammarion - 1977 - 376 pages
 - * / D Ricardo - Projet d'établissement d'une Banque Nationale -(1824) - in Andréades - Histoire de la Banque d'Angleterre – Op. Cit.
 - * / C Roche – la connaissance et la loi dans la pensée économique libérale (classique) – L’Harmattan - 1992
 - * / C Roche – Structure comparée des différentes versions des Considerations – fichier de travail - 2011
 - * / C Roche – Locke et les institutions financières – Dogma (revue électronique) – 2012
 - * / C Roche – Locke, l’institutionnalisation du système financier et l’origine de l’économie politique classique – Communication 1^{er} congrès de philosophie économique – Lille 2012
 - * / T Rogers – The 9 first years of the bank of england – Oxford – Clarendon - fac similé 2001
 - * / D Rubini : court and the country – 1968 – Rupert Hart Davis 67
 - * / D Rubini; *politics and the battle of the bank 1688/97 english historical review 85 (70)-*
 - * / E van Roey : la monnaie d’après chez St Thomas – revue néoscholastique- 1905 Vol 12
 - * / JA Schumpeter - Histoire de l'analyse économique - Tome premier : l'âge des fondateurs -

traduction sous la direction de J. C. Casanova - Paris - NRF Gallimard - 1983 - 514 pages

*/ Q Skinner –Meaning and understanding in the theory of ideas in - Meaning and context : Q Skinner and its critics - edited by J Tully, Cambridge, Cambridge : polity press 1988

*/ J Simmons- The Lockean theory of rights - Princeton university Press – 1992

*/ A Smith – recherche sur la nature et les causes de la richesse des Nations – Paris – 2000 – Economica

*/ JF Spitz – John Locke et les fondements de la liberté moderne – PUF – 2001

*/ JF Spitz – Introduction au second traité de Gouvernement Civil – PUF - 1994

*/ A Tiran- J Locke, écrits monétaires – Traduction F Briozzo – Garnier 2012

*/ B Theret – La souveraineté : des référentiels philosophiques pluriels des régimes politiques hybrides in Giroud –Warin – politiques publiques et Démocratie – La Découverte 2011

*/ Tucker - progress and profits in british economic thought 1650 1850 - Cambridge Uty Press – 1960

*/J Tully – 1992 – Locke, Droit Naturel et Propriété, Paris, PUF , Trad : C Hurtner

*/ C Viano - I rapport tra Locke and Shawtesbury, e la teoria economica de Locke – rivista di filosofia 69(58)

*/ R Vaughan - un discours des monnaies et du monnayage- Grayes inc – 1675

*/ K Vaughn – Locke as an economist and a social scientist - – Chicago Uty of chicago press (1980)

*/ P Vidonne – Nature, tente et travail – Thèse Paris I – 1982

*/ J. Waldron , “John Locke: Social Contract versus Political Anthropology”, *The Review of Politics*, vol 51, n°1, Winter, pp. 3-28 - 1989

*/ L Walras - Eléments d'économie politique pure - Paris –Pichaud et Durand éditeurs - 1952 - 486 pages